

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport

**Mémoire de Maîtrise es - Sciences et Techniques
de l'Activité Physique et du Sport**

THÈME :



**La Lutte Traditionnelle
avec Frappe à Dakar:
Quelles Perspectives ?**

Présenté par :

ITHIAR BIDIAR NE LE 08 - 08 - 1962

à EBARACK (Dpt de KEDOUGOU)

Année Civile de
Soutenance 90

Directeur de Mémoire
FREDERIC RUBIO
Professeur à L'INSEPS

D É D I C A C E S

A mes parents pour les remercier des énormes sacrifices qu'ils ont
consenti pour la réussite de mes études.

A mon défunt oncle Michel NIANGANINE BOUBANE ,

A Monsieur et Madame Yvon POITEVINEAU, pour le soutien qu'ils m'ont
apporté lors de mon séjour à Saint-Louis.

A ma soeur Jacqueline Ithir BIDIAR ,

A Géraldine Ithir BINDIA .

A mes amis Nicolas Tama BINDIA .

Claude Bernard BOUBANE .

A Monsieur François Yéra BONANG ,

A ma fille Cathérine Ethiro BIDIAR.

R E M E R C I E M E N T S

A Tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire

- Monsieur Frédéric RUBIO Professeur à l'INSEPS, pour sa disponibilité en tant que Directeur de mémoire .

- Monsieur Mamadou NDIAYE, chef du service Documentation, Ministère de la Jeunesse et des Sports.

- Monsieur Grégoire DIATTA à la Bibliothèque de l'INSTITUT ,

- La section documentation du Soleil.

- Monsieur Samba Alarba NDONGO, organisateur de " LAMB " depuis 1937,

- Monsieur Cheikh THIARÉ, ancien membre du CNP de lutte 1979 à 1986.

- Messieurs : Sidikh TRAORE, directeur du FOND D'AIDE,
Abdoukarime DIA, président de la ligue de Dakar,
Ibra YADE, D. T. N. de lutte.
Bosco SOW, ancien champion de lutte avec frappe,
Kaly PETE BOUBANE, ENDATM ,
Itam Jean Paul BIDIAR .

- Tout le corps professoral administratif et médical de l'INSEPS.

- A tous les étudiants de l'INSEPS, particulièrement mes promotionnaires.

- A Madame Ndébane Sosseh DIOUF, pour la frappe de ce mémoire.

- A tous ceux que je n'ai pas pu citer, qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

S O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u>	1
1 . Méthodologie;.....	4
<u>CHAPITRE I. PLACE DE LA LUTTE TRADITIONNELLE DANS LA SOCIETE SENEGALAISE</u>	6
1.1. La lutte traditionnelle Ouolof;.....	8
1.2. La lutte traditionnelle Sérère.....	10
1.3. La lutte traditionnelle Diola.....	11
1.4. La lutte traditionnelle Toucouleur.....	12
<u>CHAPITRE II. PRESENTATION DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE</u>	14
2.1. Historique de la lutte avec frappe.....	14
2.2. Implantation et organisation de la lutte avec frappe à Dakar avant la création de la fédération.....	18
2.3. Situation actuelle de la lutte avec frappe.....	21
2.3.1. Organismes de gestion.....	21
2.3.1.1. La fédération sénégalaise de lutte.....	21
2.3.1.2. Les ligues.....	22
2.3.1.2.3. Les associations.....	22
2.3.2. Le milieu de la lutte avec frappe.....	25
2.3.2.1. Les amateurs de lutte avec frappe.....	25
2.3.2.2. Les lutteurs pratiquant la lutte avec frappe.....	26
2.3.2.3. Les managers.....	26
2.3.2.4. Les marabouts.....	27
2.3.3. Cadre d'évolution du lutteur : les écuries.....	27
2.3.4. Activités de la fédération.....	29
2.3.4.1. Organisation des combats.....	30
2.3.5. Statut de la lutte traditionnelle avec frappe en milieu urbain.....	31
2.3.5.1. Aspect populaire.....	31
2.3.5.2. Par rapport aux autres sports.....	31
<u>CHAPITRE III PRINCIPAUX PROBLEMES INHERENTS A LA LUTTE AVEC FRAPPE</u>	33
3.1.1. Instabilité des structures dirigeantes.....	33
3.2. Le blocage systématique des décisions tendant à réglementer la lutte..	35
3.3. L'organisation.....	37

3.4. La violence des combats.....	38
3.5. Les associations de base.....	40
3.6. Les cachets.....	41
<u>CHAPITRE IV</u> <u>POUR UN MEILLEUR DEVENIR DE CETTE FORME DE LUTTE</u>	43
4.1. Propositions des autorités.....	43
4.2. Notre proposition:.....	44
4.2.1. Reconnaissance de son statut de sport spectacle.....	45
4.2.2. Reconnaissance d'un professionnalisme en lutte.....	46
<u>C O N C L U S I O N</u>	50
Bibliographie et annexes.....	52

I N T R O D U C T I O N

" Des milliers de spectateurs assistent aux combats de lutte au Sénégal. On distingue le même engouement pour la lutte au Niger, au Togo au Tchad, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Chaque pays, chaque région connaît et conçoit ce sport à sa façon ; dans la manière d'engager le combat, d'attaquer, de gagner la victoire.

Mais il arrive qu'on trouve des ressemblances, c'est le cas de la lutte des bétis au Nord Cameroun et celle des Ouolofs au Sénégal ".

Ces constatations de Moussa BERTÉ (1) illustrent bien la situation de la lutte en Afrique. C'est une activité ancestrale très populaire dont le côté folklorique tient toujours une place très importante

Au Sénégal on parle souvent de sport national quand on cite la lutte traditionnelle du fait qu'il s'agit là d'une pratique issue de notre patrimoine socio-culturel. Cette forme d'expression corporelle existe dans presque toutes les ethnies et fait partie intégrante des " éthos et des habitus " (2).

Les manifestations de lutte initialement localisées dans les campagnes ont évolué vers les villes où les séances, sous l'égide de la fédération sénégalaise de lutte, sont organisées dans les arènes dont l'accès est payant. Cette fédération, dès sa création en 1959 s'était fixé comme objectif prioritaire de faire de la lutte traditionnelle une activité

(1) Document introductif " lutte traditionnelle : de la motricité du lutteur à l'intervention de l'entraîneur."

(2) " éthos " dans sa définition première veut dire en parlant d'un individu. " ce qui distingue cet individu des autres ". ethos ethnique : ensemble des caractéristiques d'une communauté sociale (éducation croyances rites etc). Pierron "vocabulaire de la psychologie" 2^e édition revue et augmentée PUF 1957 P. 131.

" Habitus " habitudes et attitudes socialement acquises et qui prédominent les façons de penser d'oeuvrer et d'agir traduisent les rapports avec le corps. Pociello C. " Sport et Société : Approche socio-culturelle des pratiques". Paris VIGOT 1981,

codifiée, c'est à dire un sport en tenant compte des impératifs d'ordre psychologique, technique et organisationnel. Ainsi depuis 1974 la lutte au Sénégal a été codifiée sous le nom de lutte sénégalaise. Elle se différencie en 2 styles : la lutte traditionnelle sans frappe et la lutte traditionnelle avec frappe.

1°) La Lutte traditionnelle sans frappe.

C'est celle que l'on retrouve un peu partout en Afrique. Elle consiste pour ceux qui la pratiquent à venir à bout de l'adversaire en le projetant au sol selon les limites du règlement du milieu. Il s'agit donc de marquer sa supériorité en faisant preuve de qualités de force, de ruse, d'adresse et d'agilité.

2°) La lutte avec frappe.

C'est une forme de lutte traditionnelle qui trouve sa spécificité dans l'admission des coups de poings. Elle a été définie comme une "discipline où les lutteurs utilisent les techniques de la lutte sénégalaise plus les coups de poings en usage en boxe anglaise (1)". La lutte avec frappe fera l'objet de notre étude. Elle jouit d'une grande popularité en milieu urbain particulièrement à Dakar. C'est le sport préféré d'une bonne partie de la population citadine. Chaque fois qu'un combat est programmé le stade est pris d'assaut plusieurs heures avant le début de la manifestation malgré le coût souvent élevé des billets d'entrée.

Cet élan affectif qui a facilité son implantation en ville explique aussi l'exploitation commerciale sans précédent dont elle fait l'objet.

La lutte avec frappe est devenue une source de revenus profitable surtout aux lutteurs et à leur entourage, aux organisateurs, mais aussi aux organismes dirigeants. Elle constitue pour les lutteurs regroupés pour la plupart en écuries une continuation d'une carrière professionnelle en lutte. En effet c'est la seule discipline au Sénégal qui puisse rapporter au pratiquant l'équivalent du salaire annuel d'un cadre et ceci en un seul combat.

Pour les organisateurs il s'agit de vendre au prix fort un spectacle à un public constitué pour la plupart d'amateurs passionnés

(1) Art 28 Règlements généraux lutte sénégalaise P. 14

inconditionnels de leurs favoris. Quant aux organismes dirigeants la politique des différentes équipes qui se sont succédées au sein de la fédération consiste à faire de la lutte avec frappe une activité capable de générer les moyens financiers nécessaires à l'application des programmes envisagés en lutte olympique et en lutte traditionnelle sans frappe.

On pouvait lire dans le dossier de politique générale présenté par la fédération lors des états généraux de 1978 que "la chance de la lutte par rapport aux autres sports c'est de pouvoir s'auto-financer. Mais qu'on l'ampute de la lutte avec frappe équivaut à prononcer sa condamnation".

L'introduction massive d'argent au niveau de cette discipline traditionnelle a entraîné très tôt de perpétuels conflits d'intérêts entre protagonistes de ce milieu. Cette situation a souvent été à l'origine des crises qui ont été préjudiciables non seulement à la bonne marche de la lutte avec frappe, mais aussi au développement des autres formes de lutte qui devaient profiter des ressources financières qu'elle était censée générer.

De nos jours la crédibilité de la lutte avec frappe est de plus en plus remise en question par les remarques suivantes :

- L'instabilité des structures chargées de sa gestion ; la fédération a souvent été remplacée par des comités nationaux provisoires (CNP).
- Le manque de respect des textes réglementaires ; d'où une absence totale de contrôle des structures dirigeantes sur tous ceux qui gravitent autour de ce milieu.
- La spécialisation très poussée des lutteurs qui privilégient de plus en plus la loi du poing au détriment de la technicité. La violence des combats s'en trouve accentuée.
- La disparition progressive du folklore qui dénature ce spectacle dans sa dimension culturelle ; danses, chants et surtout "backs" des lutteurs.

Les backs étant de véritables poèmes chantant leur gloire et celle de leurs ancêtres. La lutte y est magnifiée mais c'est aussi des provocations de l'adversaires afin de lui infliger une défaite psychologique.

Nous partirons donc de ce constat pour mener une analyse qui se veut critique de ce sport de combat très controversé. Elle se base sur une présentation de son évolution qui a tenu compte de sa genèse, de son implantation à Dakar avant la création de la fédération et des transformations qu'il a subi dans un but de "sportivisation" (1)

(1) En faire un sport

En rédigeant ce mémoire notre prétention n'est pas de régler de façon définitive tous les problèmes de la lutte avec frappe. Notre travail se veut surtout oeuvre de sensibilisation pour une certaine prise de conscience de la nécessité d'une meilleure organisation de cette pratique qui traverse une passe difficile.

En plus deçà si la lutte avec frappe par sa capacité à mobiliser les foules reste une source de revenus incontournable à l'état actuel dans le monde de la lutte, son mode de gestion est-il adapté ?

Ce document se propose d'être une contribution de notre part en tant qu'optionnaire de lutte et futur éducateur, à ceux qui oeuvrent pour un développement conjugué de toutes les formes de lutte dans un esprit d'enracinement et d'ouverture.

1°) METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude, nous avons choisi deux méthodes d'investigation : L'entretien et la documentation. En effet nous estimons qu'elles étaient appropriées pour obtenir le maximum d'informations concernant la réalité de ce phénomène social qu'est la lutte avec frappe en milieu urbain. Cette dernière présentant un double côté traditionnel et moderne à la fois.

1 - Les entretiens. (voir demande en annexe 1).

Nous avons jugé que le recueil des données par interrogation orale pouvait être une solution adaptée à la réalité du terrain spécifique à cette pratique. Pour cela nous avons tenu une vingtaine d'entretiens avec des personnes ayant eu de près ou de loin un rôle à jouer dans le milieu de la lutte avec frappe. Cela nous a permis de connaître la position des uns et des autres sur l'évolution de la lutte avec frappe marquée par les différentes transformations qu'elle a subi depuis son implantation à Dakar, jusqu'à sa situation actuelle. Les entretiens ont été effectués sur la base de questionnaires ouverts individuels (voir annexe I). Les questions étant élaborées à l'avance en fonction de la personne à interroger. D'autres sujets pouvaient être abordés au cours de l'entretien ayant trait à la lutte.

Le recueil des données s'est effectué par prise de notes et par enregistrement.

.../...

2- Documentation.

Elle constituait la deuxième partie de notre travail d'investigation. Nous avons pu tirer des informations de l'exploitation de documents fédéraux et d'articles de presses. Ils provenaient des archives du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du "Soleil" et comprenaient divers rapports concernant la lutte avec frappe et des compte-rendus du déroulement de combats (voir références en annexe p.6).

CHAPITRE I PLACE DE LA LUTTE TRADITIONNELLE DANS LA SOCIETE SENEGALAISE

Dans ce chapitre nous tenterons de répondre à trois (3) questions principales que sont :

- Qui pratique la lutte ?
- Où lutte-on ?
- Comment lutte-t-on ?

Nous avons voulu commencer par une présentation de la lutte traditionnelle dans notre pays à travers quelques ethnies pour pouvoir la montrer dans sa diversité ; mais aussi dans son unicité

a) Diversité : " La lutte dans la société traditionnelle est une activité globale, expression naturelle d'une communauté ethnique. Elle fait appel à un ensemble de réalités caractéristiques d'un groupe donné." (1).

Selon les ethnies il existe plusieurs différences. Par exemple on peut lutter ici une fois avant de proclamer le vainqueur, là deux fois, trois fois avant d'octroyer la victoire. Ici la prise de la ceinture constitue une entorse au règlement tandis que là elle devient une nécessité.

b) Unicité : La lutte est une, bien que les expressions soient diverses. C'est partout " un combat où chacun des adversaires cherche à surmonter la résistance de l'autre par des actions technico-tactiques complexes et en employant tout son potentiel physique et psychique (2) ".

La lutte est une activité ancestrale et virile. Elle est une activité récréative et pleine de richesses culturelles. Cependant la lutte était aussi épreuve initiatique. Selon Mama SOW (3) "elle remplit au sein d'un même groupe d'âge certaines fonctions telles l'expression et le contrôle de l'agressivité. Le règlement peut aller jusqu'à l'admission de coups comme c'est le cas en lutte avec frappe."

(1) Gabriel NDIAYE " Colloque sur la lutte Sérère ".

Doc INSEPS 17 - 18 MAI 1980.

(2) Professeur Rajkov " lutte libre gréco " Page 15

(3) Mama SOW thèse doctorat 3è cycle P. 163.

Aussi loin que l'on descende dans l'histoire orale du Sénégal, nous apprenons que les périodes de récolte ont toujours été égayées par des séances de lutte.

Luttes diurnes ou nocturnes traduisant la joie des populations devant l'abondance des vivres. La force et la hardiesse des lutteurs étaient considérées non pas comme le résultat d'un entraînement, mais comme celui d'une nourriture surabondante, elle même témoin d'une bonne récolte.

Cette lutte sans but lucratif était spontanée. La plupart des combats qui se déroulaient étaient improvisés au cours même des séances. Le sens de l'honneur était élevé en culte de telle sorte que on ne jetait pas un défi à plus fort que soi.

A la faveur de ces luttes de nouvelles mélopées étaient créées par les femmes, les gestes de lutteurs et de leurs ancêtres récités, des rythmes de Tam-Tams inaugurés. Tout cela sous les pas de danses des combattants car "ce qui est le plus étonnant à ce niveau c'est la verve et le sens de repartie dont les lutteurs font preuve avant le combat, la valeur d'un lutteur se mesurait aussi par l'éloquence et l'humour face à l'adversaire"(1).

Tout sénégalais a eu dans son enfance parmi ses distractions favorites des jeux de lutte. Il en garde d'ailleurs le souvenir voire la nostalgie puisqu'il se presse vers les arènes dès qu'on lui propose un spectacle de choix. Force est de reconnaître maintenant que cette lutte a subi de profondes mutations, étant attentive aux progrès et aux changements de la société. Quand on parle de lutte traditionnelle on le dit toujours avec une certaine pointe d'amertume dans la mesure où nous assistons impuissamment à une décadence progressive de ce qui faisait la fierté de nos ancêtres.

Cet état de fait semble s'expliquer en partie par les raisons suivantes :

- Nous nous trouvons dans un environnement où la puissance de l'argent est de plus en plus déterminante. Le plaisir de "lutter pour lutter s'estompe".
- le désintéressement mêlé à une condescendance des pratiques traditionnelles au profit des sports dits modernes.
- L'exode rural qui déplace les jeunes vers les villes réduit la cellule de

(1) Mama SOW Thèse doctorat 3è cycle Page 163

base de la lutte traditionnelle que constituait jadis le village.

Par contre on continue à pratiquer la lutte même si elle n'a plus le lustre d'antan. Aussi bien au niveau des villages que des villes on essaie de reproduire non sans mal dans les séances de lutte le décor qui caractérisait les joutes fraternelles du passé. Cependant la victoire n'a plus la même signification. D'un contexte traditionnel où elle était un motif de satisfaction et l'honneur pour le pratiquant elle est devenue moyen de gagner de l'argent. C'est pourquoi on note un déplacement des lutteurs de la campagne vers les capitales régionales où ils ont la possibilité de monnayer leurs talents et même d'en vivre. On assiste à un véritable exode de champions qui s'adonnent aussi bien à la lutte traditionnelle sans frappe qu'à la lutte avec frappe qui était l'exclusivité jusqu'à une période encore récente de certains groupes ethniques du Sénégal comme les Ouolofs.

De nombreuses ethnies présentent une très longue tradition en matière de lutte qui est remarquable jusqu'à nos jours. Dans l'étude du milieu humain nous avons choisi de parler à titre d'exemple des formes de lutte appartenant :

- Aux ouolofs
- Aux sérères
- Aux Diolas
- Aux toucouleurs

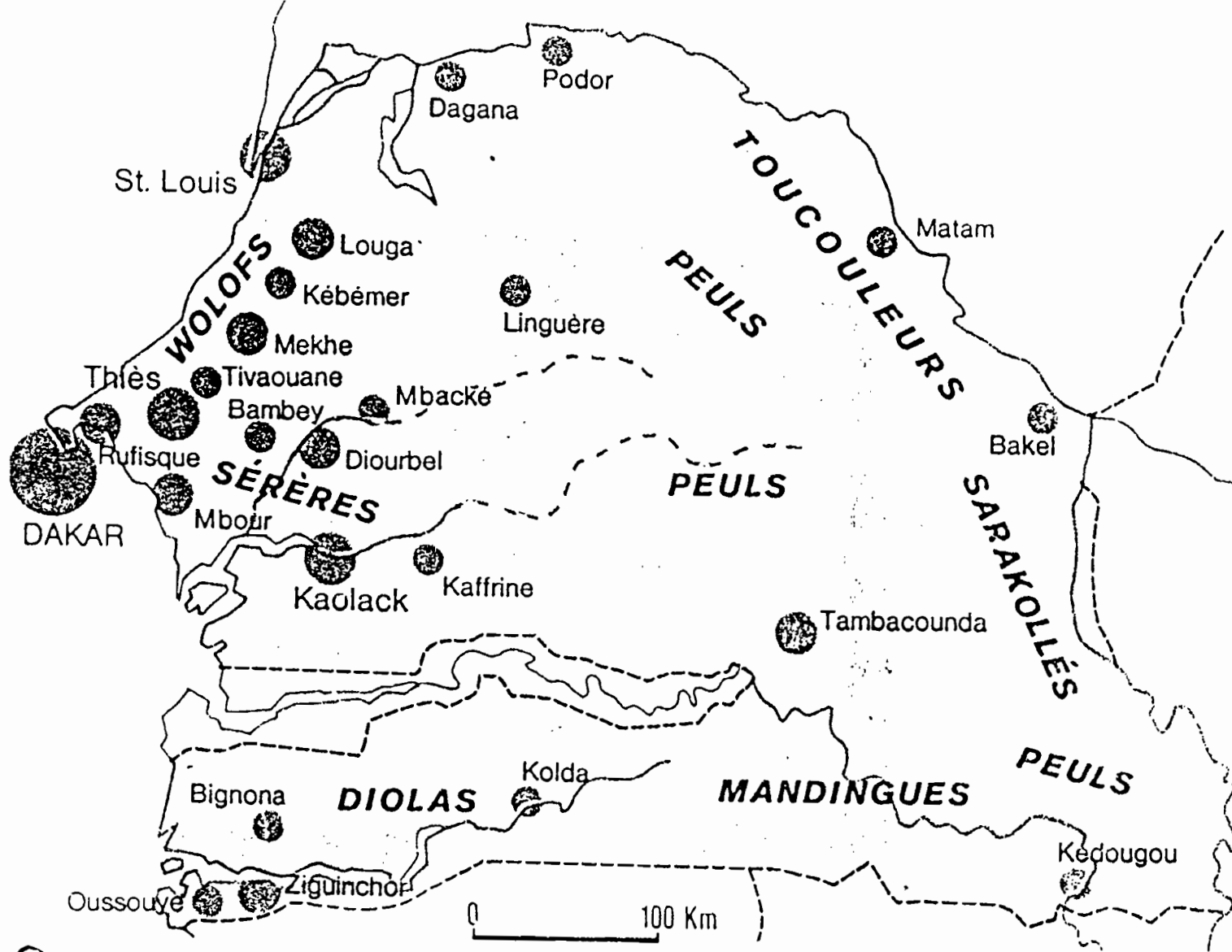
1.1. LA LUTTE TRADITIONNELLE OUOLOF

Les ouolofs comprennent les sous-groupes suivants :

Walo-Walo, Cayorien, Baol-Baol, Lébou. C'est une ethnie qui a une certaine époque de son histoire a été marquée par la pratique permanente de la guerre. La lutte était alors l'étape à franchir pour l'insertion au métier de soldat. Chez les Ouolofs on retrouve la pratique systématique de la lutte avec frappe " Lamb " qui constitue la compétition de l'élite. Les séances de lutte sans frappe appelées " Mbappates " sont considérées comme l'école de la lutte et constituent un passage obligé car permettant d'acquérir le bagage technique nécessaire pour éventuellement se produire en lutte avec frappe. Les Damels (1) et les Teignes (2) n'hésitaient pas à se produire aux Lambs. Les lutteurs étaient leurs protégés qu'ils couvraient d'avantages énormes. Les lutteurs ouolofs ont la réputation d'être téméraires.

(1) Roi du Cayor

(2) Roi du Baol



Carte Présentant les principaux Groupes ethniques du Sénégal in "Géographie du Sénégal" NEA EDICEF

Calculeurs, d'où leur propension aux balancements de bras "Lewto" qui caractérisent particulièrement leurs rencontres.

Les lébous du Cap-Vert, sous groupe qui se différencie largement des autres résumaient leur existence suivant trois objectifs.

- bon cultivateur
- bon lutteur
- bon pêcheur.

Les lutteurs Ouolofs se rencontrent le plus souvent à l'écurie de Fass et s'adonnent surtout à la lutte avec frappe. Le Chef de file de cette écurie, Mbaye GUEYE a été surnommé le "Tigre de Fass" à cause de son courage et de sa rage de vaincre face à des adversaires quelquefois plus grands que lui.

1.2: LA LUTTE TRADITIONNELLE SERERE

Les sérères sont eux aussi divisés en sous groupes avec certaines particularités. On les retrouve dans les régions de Thiès, Kaolack, Fatick essentiellement. On distingue les sous groupes SAFENE, NONE, N'DUT, SINE-SINE, SALOUM-SALOUM....

Les sérères sont avec les diolas une des ethnies où l'organisation de la lutte conserve tout son cachet d'antan. " La lutte sérère ne puise pas sa richesse uniquement dans ses rythmes, dans ses techniques, mais elle reflète la société sérère dans son organisation et dans ses croyances. Dans le village, la lutte sérère est envisagée socialement à tous les stades (1)."

Chez les sérères il existait les deux formes de lutte que sont la lutte sans frappe et la lutte avec frappe (2). Mais cette dernière fut vite abandonnée au profit de la première qui continue d'être une des activités majeures en milieu sérère. La fin des récoltes marque

la période des grandes rencontres patronnées par le conseil des anciens. Ces derniers jouent un grand rôle dans l'organisation et le choix des représentants du village.

(1) El'hadj FAYE " Colloque sur la lutte sérère 17 - 18 MAI 1980.

(2) Alphonse Raphaël NDIAYE B U 79-085 du 24 JANVIER 1979.

La notion de lutteur représentant de la communauté et la notion d'identification du groupe à celui-ci restent encore très vivaces.

Lors des rencontres inter-villages, le village organisateur est chargé de l'hébergement des invités. Pendant une semaine les lutteurs dans leurs catégories respectives cherchent à conserver les drapeaux mis en jeu en plus des autres prix tels que des chevaux et des bœufs...

Chaque village a un ou plusieurs représentants dans chacune des catégories retenues. Pendant toute la durée des rencontres des manifestations culturelles sont organisées : chants , danses. Si a la campagne les sérères ne se livrent qu'à la lutte simple, l'apport de l'argent au niveau de la lutte avec frappe fait que les champions finissent eux aussi par immigrer vers la capitale. Ils se regroupent au sein de l'écurie sérère à thiaroye sur mer. Déjà possesseurs d'un bagage technique important, ils s'initient à la pratique de la frappe pour entamer une carrière professionnelle.

Actuellement la lutte avec frappe est dominée par les champions de cette ethnies. Ils reproduisent en ville leurs us et coutumes ce qui fait qu'en compétition officielle un sérère ne lutte jamais avec un autre sérère. Ceci est remarquable surtout en lutte avec frappe. Différentes actions sont entreprises pour préserver cet acquis culturel du monde sérère. Aussi le 17 et 18 Mai 1980 un colloque s'était tenu sur la lutte sérère en milieu urbain. Après une analyse approfondie de ce phénomène social très important il avait été lancée une mise en garde contre les risques de dénaturation entraînés par :

- le changement de cadre de la lutte qui ne se déroulait plus dans son milieu originel
- la transformation au niveau des rythmes (chants danses).
- La disparition de l'accoutrement traditionnel du lutteur.

1.3. LA LUTTE TRADITIONNELLE DIOLA

Les diolas ont conservé eux aussi une très forte tradition de lutte au niveau des villages. Ils sont localisés dans la région de Ziguinchor et on distingue :

- Les Diolas Fogny vers Bignogna
- Les Diolas Kassa vers Oussouye
- Les Diolas Blouf vers Tendouck.

La lutte en milieu Diola est un phénomène considéré comme un moyen d'éducation. Elle permet de développer force, souplesse, courage, tenacité et dignité. Elle donne l'occasion de rencontres entre villages et pour les habitants, voir leur enfant sacré champion est un motif de fierté. Les diolas ont une lutte

a la fois physique et technique. Ils sont spécialistes des arrachés grâce à leur morphologie caractérisée par un train supérieur développé du fait de leurs activités agraires (1).

Chez les diolas, il n'existait pas de lutte avec frappe et jusqu'à nos jours elle n'est pas pratiquée par cette ethnique. On les retrouve à Dakar au niveau de l'écurie diola sous la Tutelle des arènes Emile Badiane. Ces arènes constituent le principal bastion de la lutte traditionnelle sans frappe au niveau de la capitale. Cependant pour Abdou Badji (2), la commercialisation de la lutte diola a entraîné une dépersonnalisation du lutteur d'une part et une dévalorisation de ce qui était jusqu'alors considéré comme un mode de penser et l'expression du diola authentique.

1.4. LA LUTTE TRADITIONNELLE TOUCOULEUR.

On la retrouve dans la vallée du Fleuve. Elle est pratiquée par une ethnique ayant aussi comme les Ouolofs un passé guerrier. Cependant l'existence a toujours été marquée par l'élevage avec une transhumance constante. Les besoins de défense ont fini par faire d'eux des spécialistes du maniement du bâton, du couteau et de la lutte. Leurs combats sont spectaculaires à base de mouvements acrobatiques. On retrouve cette ethnique à Dakar au niveau de l'écurie du Walo. Leurs champions disputent la suprématie en lutte avec frappe aux sérères.

En Conclusion de ce chapitre sur la place de la lutte dans la société sénégalaise nous avons présenté sous forme de tableau les techniques spécifiques à chaque ethnique.

En effet " la technique c'est l'armement du lutteur. Elle se subdivise en prises, parades, ripostes au moyen desquelles le lutteur va essayer d'accéder à la victoire. La technique détermine le style, la physionomie individuelle des différents lutteurs ". (3)

Ces techniques façonnées au fil des temps par nos ancêtres ont tendance à disparaître aujourd'hui. Ceci s'explique par l'engouement des lutteurs pour la lutte avec frappe ne nécessitant pas forcément une grande technicité. Le puncheur devenant souvent gagnant face au bon technicien.

(1) Mémoire Noël FERDINAND SARR P. 6

(2) Abdou BADJI " Lutte traditionnelle Diola étude et perspectives " P. 6

(3) Professeur Raykov " Lutte libre et lutte gréco P. 172.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TECHNIQUES SPECIFIQUES
EN LUTTE OUOLOF, DIOLA, SERERE ET TOUCOULEUR (1)

ETHNIE	S/GROUPE	FORMES DE CORPS	FORMES DE CONTROLE	GARDE	VICTOIRE
OUOLOF	WALO-WALO	arraché, décalage	contrôle jambe	basse	1
	LEBOU	décalage	"NGUEMBE" saisies tête	moyenne	seul terrassement
	CAYORIEN	décalage, hanché	bras	tassée	
	BAOL-BAOL	demi-souplesse	contrôle tête	distante	
			bras		
		contrôle bras	distante		
		"NGUEMBE"			
DIOLAS	BLOUF	décalage ½ souplesse	saisies bras,	moyenne	2 terrassements
			têtes, jambes	haute	
	FOGNY	arraché, hanché	saisies bras,	haute rap-	
			tête, jambes	prochée	
	KASSA	passage dessous	saisies, bras	basse moyen-	
		têtes, jambes	ne et rap-		
			prochée		
SERERE	SAFENE	hanche	contrôle bras	moyenne en	1 seul terrassement
			tête	fente	
	NONE	décalage	contrôle bras	en fente	
			tête	distante	
	N'DUT	décalage	contrôle bras	moyenne	
			tête		
SALOUM-SALOUM	décalage	contrôle bras	moyenne		
		tête "NGUEMBE"			
SINE-SINE	passage, dessous	contrôle tête	basse rap-		
		bras	prochée		
TOUCOULEUR		souplesse, hanche	"NGUEMBE"	moyenne	1 seul terrassement
		½ souplesse	bras		

(1) Joseph Victor Faye "lutte traditionnelle Importance et signification en fonction des éthos et habitus" P.P 23, 32, 39.

CHAPITRE II. PRESENTATION DE LA LUTTE AVEC FRAPPE

La lutte traditionnelle avec frappe constitue une activité qui occupe une place importante dans l'univers sportif de notre capitale. A Dakar plus que partout ailleurs, elle est présente à travers les médias comme la radio, la télévision, les journaux. En effet nous assistons régulièrement à l'organisation de combats et lors des grands sommets le stade Iba Mar Diop où ils se déroulent très souvent " refuse " du monde. Si actuellement Dakar a le monopole de cette forme de lutte, il y a quelques années seulement on pouvait assister régulièrement à des combats de lutte avec frappe dans les autres capitales régionales comme Saint-Louis, Louga, Fatick, Diourbel. Même si sa situation actuelle fait qu'elle est exploitée uniquement à des fins commerciales il n'en demeure pas moins qu'en milieu rural elle constituait une manifestation culturelle et l'expression d'une communauté qui avait trouvé en elle un moyen de réjouissances populaires.

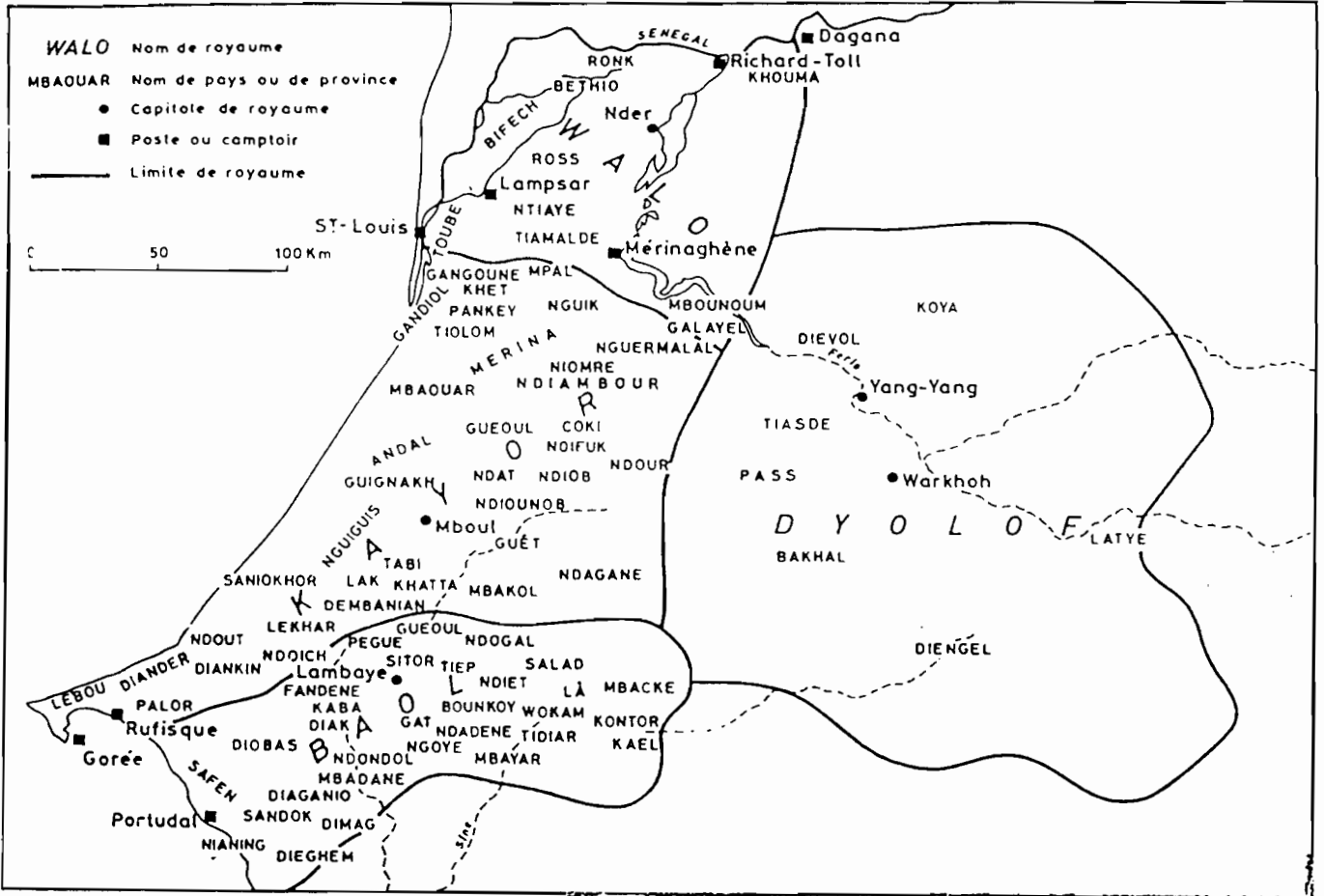
2.1 HISTORIQUE DE LA LUTTE AVEC FRAPPE

Si les sources orales nous ont permis de connaître quelques hauts faits de notre histoire, il n'en demeure pas moins qu'elles souffrent souvent d'un manque réel de précisions et de références. Dès lors en tentant d'approfondir nos connaissances concernant l'histoire africaine, nous nous heurtons à un manque presque total de documents écrits dans bien de domaines tels que la lutte traditionnelle.

L'histoire du " Lamb " est une oeuvre ardue car s'appuyant sur la tradition orale, les faits devant être soumis à la vérification contradictoire pour pouvoir prétendre à la vérité historique. La lutte avec frappe date de l'antiquité ; elle s'appelait " PUGILAT " ou combat à mains nues. Dans la grèce antique la lutte à coups de poings fut introduite dans les écoles au même titre que les beaux arts et la philosophie.

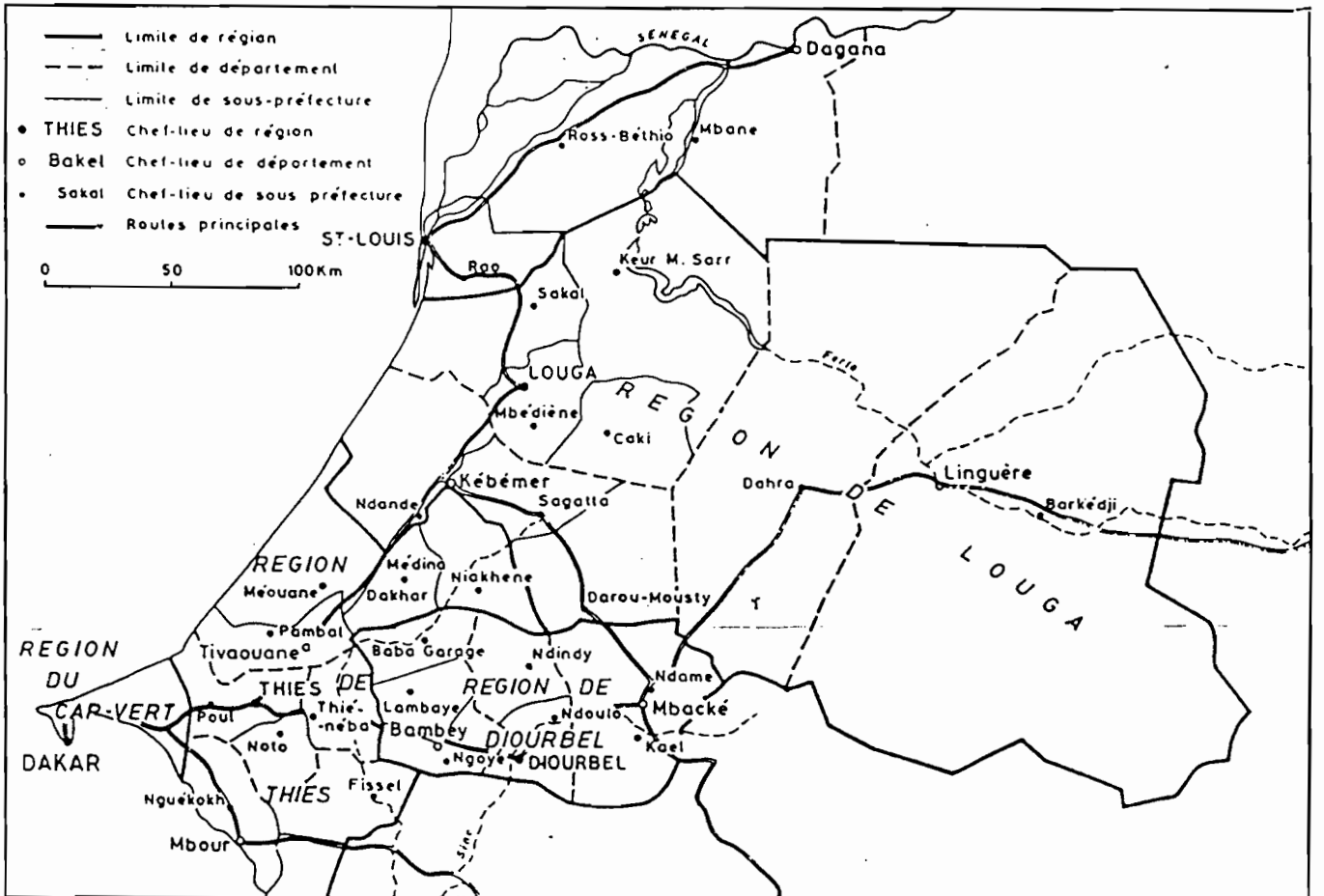
En Afrique et plus particulièrement dans notre sous-région, elle serait réapparue dans les royaumes du Cayor, du Baol, du Djoloff et dans une partie du Walo et du Sine. Dans un passé pré-colonial ces royaumes ont constitué le domaine traditionnel du Wolof. Ils seraient issus du morcellement de l'empire du Jolof de Ndiadiane NDIAYE (XIII^e s) intervenu au XVI^e siècle précisément vers 1550 après la bataille de Danki. Dès lors, ils se constituèrent en petits royaumes indépendants en état de guerre permanente ; la violence est souvent présentée comme étant le moyen privilégié de conquête du pouvoir. Elle

LES ROYAUMES ET LES "PAYS" VERS LE MILIEU DU XIX^e SIECLE



Atlas National du Sénégal (V. MARTIN et C. BECKER)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE



apparaît même comme l'unique occasion de domination politique dépassant les limites de la petite communauté patriarcale ou territoire (1). Cette situation sera accentuée durant la période de l'esclavage. On notait l'existence d'armées redoutables et l'épisode final de toutes les batailles était le corps à corps. Cette conception de combat était très anciennement ancrée dans l'Afrique païenne, la lutte remplissait ainsi les fonctions d'une activité utilitaire préparatoire au métier de soldat. Les hommes y étaient initiés dès le bas-âge, ce qui constituait pour eux une épreuve morale et psychologique. A leur majorité on ajoutait les techniques de frappe avec les poings, les armes blanches les cornes, les techniques d'aveuglement de l'adversaire. Ainsi on arrivait à former des guerriers courageux capables de se défendre dans toutes les situations. Ce qui fera dire encore à A.B. Diop (1) que " malgré l'absence d'armes à feu au XV^e s l'armement était redoutable et les guerres meurtrières. Le fer était utilisé pour la fabrication de sagaies, flèches. Les combattants faisaient preuve de beaucoup de dignité et d'hardiessse ". Cet état de guérroïement permanent sera localisé dans cette partie de l'Afrique jusqu'au XIX^e S. Il ne disparaîtra qu'avec le conjugaison de plusieurs facteurs dont :

- L'abolition de la traite des esclaves à partir de 1848
- l'emprise de plus en plus grande de l'Islam sur les populations. Cette religion introduite depuis le XIV et XV^e s déconseillait les guerres entre musulmans.
- L'implantation du pouvoir colonial

Selon les lieux on devient cultivateur, pêcheur, éleveur. Cette mutation de mode de vie engendra de nouvelles coutumes et de nouveaux brassages ethniques et raciaux en même temps qu'une dévalorisation du guerrier. Ces castes guerrières conserveront une incontestable nostalgie des temps passés où leur bravoure et leur expertise étaient les points de mire du groupe social. Leur activité ayant perdue sa signification première, elles eurent à coeur de lui donner un nouveau sens. C'est ainsi qu'on situe l'apparition du " LAMB " vers la fin du 19^e s consacrant la naissance de la lutte avec frappe en tant qu'activité récréative et culturelle. Le Lamb est désormais, la lutte réservée à l'élite. Ceux qui prenaient part à ce genre de rencontres étaient sélectionnés sur la base de leur valeur morale et athlétique. Les lambs se passent exclusivement en plein jour contrairement aux "Mbapattes". Les compétitions étaient organisées après les récoltes soit par des chefs de cantons ou des

(1) Abdoulaye Bara DIOP " la société Ouolof tradition et changement : système d'inégalité et de domination P.127 ".

chefs de village. Elles s'étalaient sur huit jours durant lesquels les meilleurs lutteurs de tous les horizons s'affrontaient pour majorer la renommée de leur village, mais aussi leur propre personnalité. Les sept premiers jours étaient consacrés à la lutte sans frappe. Le dernier jour était sacré, il marquait le couronnement d'une semaine d'efforts ; il était réservé pour la désignation du champion, le combat autorisait l'utilisation de la frappe qui conduisait souvent à des violences inouïes.

A l'époque on tuait des chèvres, des boeufs et des moutons en vue des festivités qui accompagnaient le déroulement des manifestations. Les combats se déroulaient la nuit et les journées réservées aux réjouissances. C'est dans le Cayor et le Baol particulièrement que ces organisations connurent un épanouissement sans précédent. Dans ces contrées on retrouvera jusque dans la première moitié du vingtième siècle des manifestations analogues qui mobilisaient tous les villages. L'organisation se faisait à tour de rôle, les principaux centres de rencontres étaient situés cependant à :

- NDIARAW
- Pire SAGNOKHORE
- KHOMBOLE
- TIVAOUANE
- LAMBAYE.

Aussi vers 1930

Selon Sédikh TRAORE, (1) on note :

- * en 1929 lamb de moumme GOUYE SAGAL
- * en 1930 lamb de Pire Sagnokhore
- * en 1932 lamb de Keur Samba KANE
- * en 1933 lamb de Tivaouane.

Pour lui c'est à partir de l'organisation de Tivaouane faite par le Chef de Canton Diawrigne Meïssa MBaye SALL que tous les combats se firent par la suite avec l'autorisation de la frappe dans cette contrée.

En marge de ces grands rendez-vous les lutteurs parcouraient tout le pays pour affronter les ténors des différentes localités. Chaque village avait son champion. Ce dernier compte tenu de la confiance de ses supporters se devait de ne pas les décevoir. Sportifs sans même savoir qu'ils pratiquaient un sport, désireux de mesurer la limite de leur possibilités, ils étaient obligés de s'exiler quelquefois pour confronter leur réputation à celle d'autres champions. Ils furent amenés alors à fréquenter les grandes agglomérations (ville ou centres économiques) qui se constituaient à l'époque. Ces derniers devenaient ainsi le point de rencontre des grands lutteurs pendant la saison sèche.

(1) Sédikh TRAORE, Monographie CAIAEPJS 1976 - P. 19

2. 2 IMPLANTATION ET ORGANISATION DE LA LUTTE AVEC FRAPPE A DAKAR.

Pendant la période coloniale, la lutte, les courses hippiques et les régates étaient les principales occupations récréatives des populations noires à Dakar. Certes il y avait les autres sports d'origine Européenne introduits très tôt au Sénégal dès 1760 par les marins. Cependant ils n'étaient pratiqués que par les étrangers surtout les Européens militaires, membres de l'administration coloniale, commerçants.

Ce n'est que vers 1945 que l'on notera l'apparition des premières associations sportives autochtones, ex Association sportive indigène. Parmi les disciplines traditionnelles, la lutte sans frappe occupait une place de premier plan. Vers les années 1920, elle était devenue une activité de détente organisée pendant les jours fériés dans les différents quartiers de la ville. C'est ainsi que les rencontres de lutte les plus populaires se tenaient à MBOTT (Actuel plateau) et à SANTHIABA (actuelle Médina). C'est de ces joutes que sortiront des champions de grande renommée cités en référence jusqu'à nos jours dans le milieu de la lutte. Il s'agit de Pathé DIOP de Yeumboul, Ndioum bane THIAW et Babacar THIAW de Yoff. Vers 1924 cependant ces séances connurent de grands bouleversements avec l'arrivée de trois grands champions du Cayor et du Baol. Il s'agit de Médoune Khoulé, Sanor DIENG et Diery SADIO (voir photo en annexe 10). Ils n'acceptaient de défis que quand il fallait faire usage de coups de poings comme c'était le cas dans leur contrée d'origine. C'est donc par eux qu'est introduite la lutte avec frappe à DAKAR. A chacune de leurs apparitions ils drainaient une grande foule et leur popularité allait grandissante. Indépendamment des succès faciles qu'ils remportaient sur les lutteurs de la place ils se distinguaient aussi par leurs accoutrements, leurs chants, leurs danses mais surtout par leurs backs. Face à cette nouvelle donnée les champions en place s'initièrent donc à ces techniques de combat par l'apprentissage de la boxe. C'est ainsi que les séances de lutte avec frappe se substituèrent progressivement aux séances de lutte simple qui attiraient de moins en moins de spectateurs. Voyant le succès populaire de cette forme de lutte un Français du nom de Maurice JACQUIN (1) prit l'initiative d'organiser ce genre de spectacle dans une enceinte fermée. L'entrée devient payante et les lutteurs étaient rémunérés en échange de leurs prestations. Les premiers combats eurent lieu en 1927 sur un ring installé au cinéma Alambara (actuel El Malick Av. Blaise Diagne). Mais devant l'affluence des spectateurs, le cinéma se révéla vite exigüe. Il entreprit alors de clôturer un terrain vague à

(1) Distributeur cinématographique

l'emplacement actuel du crédit foncier (Avenue Blaise Diagne). Il était aidé en cela par les lutteurs eux-mêmes.

Jacquin est donc à l'origine de ce que l'on appellera plus tard les arènes. On peut affirmer que c'est à partir de lui que les autochtones prirent conscience de la nécessité d'organiser le lamb : en lui trouvant un emplacement approprié et en lui fournissant des moyens matériels, psychologiques, susceptibles de stimuler et de mobiliser davantage les lutteurs. Parmi les arènes régulièrement construites on pouvait citer :

- En 1930 les arènes Diagnostes.
- En 1933 les arènes Sénégalaise.
- En 1939 les arènes Pathé DIOP.

Ces arènes appartenaient soit à une seule personne soit à un groupe d'individus qui s'associaient avec pour principal objectif le partage des bénéfices. Les lutteurs qui devaient s'y produire étaient recrutés en fonction de leur popularité et les responsables n'hésitaient pas à aller jusqu'à l'intérieur du pays pour la mise sur pied de rencontres alléchantes.

Pour être organisateur il fallait se procurer un récépissé d'entrepreneur de spectacles à la Mairie.

Les plus célèbres étaient : Babacar CAMARA, Cantara FALL, Yakhya DIOP Maguette Codou SARR, M'Baye Diagne Dégaye, Assane DIA.

La Réglementation préconisait un seul terrassement pour la victoire. Si lors d'un combat les lutteurs n'arrivaient pas à se départager, la même rencontre était remise pour le Week-end suivant jusqu'à ce qu'il y ait vainqueur. On assistait donc rarement à des matchs nuls. En ce qui concerne l'usage de la frappe tout était permis : coups de poings, coups de tête, coups de pied, morsures etc... Matar GUEYE de YOFF (1) ancien champion de lutte avec frappe se souvient avec nostalgie de cette époque. Selon lui seuls les hommes courageux pouvaient se présenter aux "Lambs".

Les cachets étaient discutés librement entre les lutteurs et les organisateurs. Très vite, ils connurent des variations et furent révisés à la hausse. Le 14 Juillet 1931 le combat Ousmane SENE et Babacar THIAW de Yoff avait mis en jeu 25 000 dont 15 000 au vainqueur. Le 8 Juin 1940 Falang au sommet de la gloire reçut 130 000 F pour affronter Modou DIAKHATE de Rufisque. Une autre source de motivation était constituée par les titres mis en jeu sous forme de drapeaux au niveau des arènes. Entre autres il y avait :

- Le drapeau du Cap-Vert,

(1) Zone II Mars 1979.

- le Drapeau du Sénégal.
- le Drapeau de l' A.O.F.

Plusieurs générations de lutteurs se sont illustrées à ces différents championnats qui mettaient aux prises les lutteurs les plus populaires du moment. Parmi les plus régulièrement cités on distingue :

Entre 1930 - 1940 :

- Médoune KHOULE du Cayor.
- Ousmane SENE du Cayor.
- Babacar THIAW de Yoff.
- Mdeumbane THIAW de Ouakam.

Entre 1940 - 1950 :

- Abdourahmane NDIAYE plus connu sous le nom de Falang du DIENDER. C'est lui qui a véritablement dominé cette décennie et il est considéré comme le lutteur le plus populaire de tous les temps.

- Bosco SOW de Yeumbeul.
- Modou Diakhaté de Rufisque.
- Souleye NDOYE de Yoff.
- Talla Diagne de Yoff.
- Modou KANE de Thiaroye.
- EDOUARD de Saint-Louis.

Entre 1950 - 1960

- Fodé Doussouba BALDÉ Casamance.
- Falaye BALDÉ de la Casamanace.
- Bara Bara de Gambie.
- Bécaye I de Dakar.
- Demba THIAW DE Yoff.

L'atmosphère qui régnait lors des combats était souvent faite de passion. Les conflits ne manquaient pas surtout au niveau des supporters. Ils aboutissaient quelquefois à de véritables batailles rangées. Les arènes Pathé DIOP furent entièrement détruites en 1942 à la suite d'une rixe entre supporters de Bosco SOW et de Falang NDIAYE. Il était aussi impossible d'harmoniser les positions pour faire un programme unitaire en lutte. L'essentiel des activités des arènes étant basé sur la recherche du profit. C'est dans ces conditions qu'intervint la création du premier secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en 1958 avec l'avènement du gouvernement de la Fédération du Mali. Le Secrétaire en l'occurrence Alioune TALL, entreprit de mettre de l'ordre dans tout cela. Il aura comme principaux objectifs la

codification de la lutte traditionnelle pour en faire un sport et la création d'une arène nationale à la place des petites entités existantes. Sa première action fut de réunir les responsables des arènes les plus importantes de l'époque :

- Arènes Sénégalaises de Fass.
- Arènes Médoune KHOULE.
- Arènes Sérères.
- Arènes Maliennes.
- Arènes Souleye NDOYE (Rufisque).



C'est de cette concertation que naquit l'idée de création d'une fédération de lutte. Elle vit le jour en 1959. Adrien FALL en fut le premier Président. Une commission chargée de l'élaboration des textes et des règlements fut mise sur pied.

En conclusion de cette première partie sur l'implantation de la lutte avec frappe à Dakar, nous reprendrons Bernadette DEVILLE DANTHU (1). Elle a essayé de situer la place des activités traditionnelles comme la lutte par rapport au Foot-ball durant la période allant de 1945 à 1960. Ce travail a été fait sur la base des articles qui leurs étaient réservés dans le "Paris Dakar(2)" En conclusion elle constate que les lignes trouvées dans les pages de ce journal ne permettent pas d'en juger car jusqu'en 1958 il fit peu cas de combats de lutte. Au plus on notait la date et l'heure du combat dans la rubrique des annonces. Les rares compte-rendus avaient plutôt tendance à mettre en exergue l'aspect violent des combats même si on pouvait y noter les indices d'un public assez nombreux : 2 000 à 3 000 spectateurs. Par ailleurs l'arrêté promulgué par le gouverneur interdisant ces combats de lutte entre le 1er Août et le 1er Novembre 1958 sur l'ensemble du territoire du Sénégal à la demande des chefs religieux prouvait la permanence de ce sport.

2. 3 . SITUATION ACTUELLE DE LA LUTTE AVEC FRAPPE.

2. 3. 1. Organismes de Gestions :

2. 3. 1. 1. La Fédération Sénégalaise de lutte (F.S.L.)

La Fédération Sénégalaise de lutte a été créée en 1959 sous le sigle F S L A D A (Fédération Sénégalaise de lutte amateurs et disciplines assimilées). Elle ne prendra le sigle F.S.L. qu'en 1978 suite à une demande du ministère de tutelle par lettre du 10 février de la même année.

(1) "Sport véhicule et révélateur politique : l'exemple du Sénégal 1945/60"
mémoire université ex Marseille I P.50

(2) Quotidien Dakarais de l'époque coloniale.

L'association dite Fédération de lutte avait été régie d'abord conformément à l'article 6009 du 1er Septembre 1960 puis conformément à l'article 76040 du 16 Janvier 1976. Elle est affiliée à la CALA, à la FILA, et aux CNOSS (1). Par l'article 2 de son statut elle a pour but :

- De développer et de contrôler la pratique de la lutte dans tous ses styles et sur l'ensemble du territoire national.

- De gagner à la pratique de la lutte le maximum d'adeptes et d'assurer leur formation, leur perfectionnement et leur participation aux compétitions nationales et internationales. Elle est aidée par les ligues et les associations de base qui la constituent. Le bureau permanent de la fédération est composé de 27 membres dont 18 sont élus et 9 sont cooptés.

2.3 1.2. LES LIGUES.

Elles s'identifient aux régions administratives pour la plupart. Les ligues sont constituées selon le règlement par un minimum de 5 associations. Il peut exister des interligues constituées par les associations de plusieurs régions différentes. La fédération actuelle est constituée de 10 ligues régionales. Leur représentation au sein de l'assemblée générale instance souveraine de la fédération est déterminée par le nombre de membres. N.B / A partir de 300 membres il est exigé au moins 50 licences de lutteurs.

2.3.1.3 LES ASSOCIATIONS.

Ce sont les cellules de base de la fédération. Elles sont appelées communément les "associations d'arènes". On distingue les associations de pratiquants et les associations de propriétaires d'arènes.

- Les associations de pratiquants.

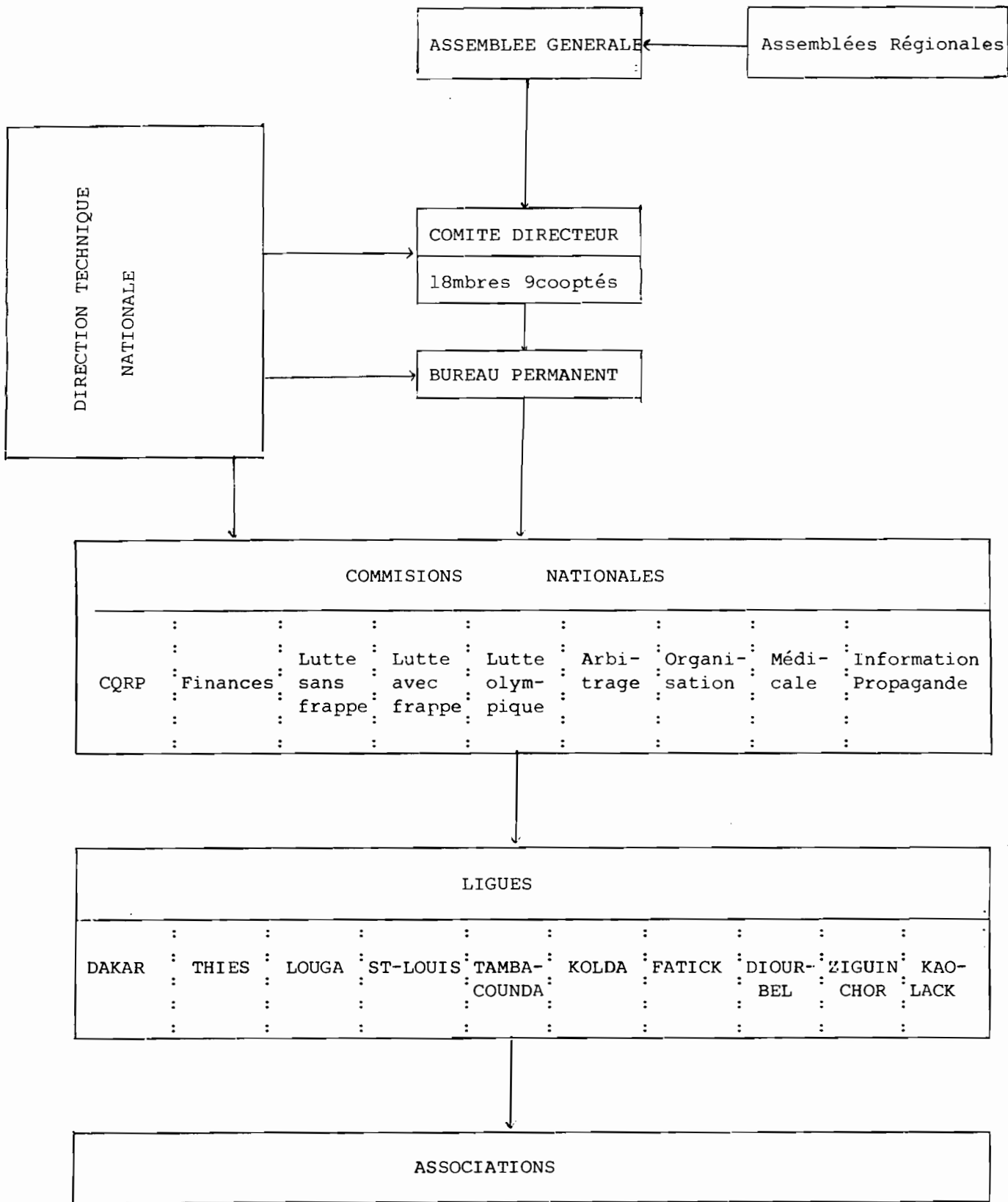
Ce sont les associations dont le but est la pratique de la lutte sans considération de style, légalement constituées et qui demandent leur affiliation à la fédération. Il leur est exigé de former ou de perfectionner au moins 10 lutteurs. Ces associations peuvent être aussi des sections de clubs omnisports ; c'est le cas où la lutte n'est qu'une des disciplines pratiquées.

- Associations de propriétaires d'arènes

Ces associations disposent d'infrastructures de lutte. La plupart possèdent des arènes qui sont classées en 4 catégories. Ce classement détermine l'importance des manifestations que l'on peut y organiser et le prix du billet d'entrée. On distingue :

(1) CALA Confédération africaine de lutte amateurs
FILA . fédération internationale de lutte amateur
CNOSS Comité national olympique et sportif sénégalais

ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION SENEGALAISE DE LUTTE



- Les Arènes nationales de catégorie A.
- Les Arènes régionales classe 1 de catégorie B.
- Les Arènes régionales classe 2 de catégorie C.
- Les arènes régionales locales de catégorie D.

La lutte avec frappe est donc sous la tutelle de cette fédération qui après 15 ans d'existence a élaboré les règlements qui la régissent. Ils constituent le titre V des règlements généraux de la lutte Sénégalaise. Ces derniers se rapportent à la partie sportive proprement dite. Les épreuves y sont définies en nature, règlements, et modalités pratiques, d'organisation. La lutte avec frappe est donc considérée comme un sport (cf, Art V décret 76-040 du 16 Janvier 1976) depuis 1976.

La fédération a toujours manifesté une opposition farouche à tout ~~en~~ ^{en} place de structure de gestion de cette forme de lutte qui échappât à son contrôle. Ainsi en Janvier 1977 la création par le ministère de tutelle d'un comité chargé de la lutte avec frappe engendra une crise qui ne connut son dénouement qu'avec la convocation des états généraux. Cependant la lutte avec frappe a toujours fait l'objet de critiques aussi bien de la part des autorités que de l'opinion publique. Cela est dû aux passions qu'elle suscite lors des manifestations. Déjà en Janvier 1974 lors d'un conseil des ministres le Président SENGHOR avait lancé un avertissement contre cette pratique qu'il jugeait déshonorante pour l'image de marque de notre pays. Il avait alors suggéré la suppression du poing. Pour justifier son maintien l'équipe fédérale d'alors avait avancé plusieurs raisons qu'elle avait classé comme suit (1) :

a) raisons financières.

Le montant des recettes des combats : constituait 95 % des ressources fédérales, ce qui lui permettait d'assurer la réalisation de son programme :

- Développement des luttes olympique et traditionnelle sans frappe
- Formation des cadres.

b) raisons affectives :

- La lutte avec frappe constituait le spectacle favori d'une grande partie de la population.

c) raisons sociales

- Cette forme de lutte permettait aux pratiquants d'améliorer leur niveau de vie.

(1) Document F. S. L. Sauvegarde de la lutte avec frappe. Anathème présidentielle. Justification JANVIER 1974.

d) raison»culturelles»

- la lutte avec frappe est accompagnée de folklore ; backs, chants qui justifient sa richesse en tant que véhicule de valeurs traditionnelles.

C'est pourquoi on retrouve encore aujourd'hui la lutte avec frappe dans quelques grands centres urbains, mais c'est à Dakar qu'elle fait l'objet d'une organisation régulière. Actuellement c'est le Président de la ligue de Dakar qui est à la tête de la commission de la lutte avec frappe.

2.2.2. LE MILIEU DE LA LUTTE AVEC FRAPPE.

C'est un milieu qui influence très fortement les activités de la ligue de Dakar. Cette dernière est constituée en majorité des arènes qui datent de l'époque coloniale. Actuellement elle comporte 47 associations soit $\frac{1}{3}$ de celles qui forment la fédération. Le milieu de la lutte avec frappe s'articule essentiellement autour des amateurs, des lutteurs (pratiquants la lutte avec frappe), des managers et des marabouts.

2.2.2.1 LES AMATEURS DE LUTTE AVEC FRAPPE.

Ils sont classés en trois catégories (1)

- Les supporters.

Souvent ils ont leurs favoris qu'ils suivent dans tous leurs déplacements. Ce sont en général des passionnés qui aiment les arènes et qui sont souvent à l'origine des troubles.

- les adeptes des sensations fortes.

Ce sont les amateurs de lutte Ouolof dans sa pure tradition. Ils sont les premiers à parler de " combine " quand les coups ne pleuvent pas.

- Les vrais fanatiques de la lutte.

Il s'agit des plus raisonnables, ils viennent aux arènes quels que soient les lutteurs engagés. Malheureusement ce sont les moins nombreux.

Les amateurs se regroupent en amicale dont le président est membre du comité directeur de la ligue de Dakar. Ils comptent ainsi apporter leur contribution au développement de cette forme de lutte. Cela ne les empêche pas de se servir de leur amicale à des fins revendicatives pour faire face éventuellement aux hausses abusives du ticket. Ils ont leurs avis à donner sur les combats avant leur mise sur pied. A l'heure actuelle ils déplo-

(1) Rapport moral des activités année 74/75.

rent :

- l'absence de backs
- la mauvaise prestation des lutteurs qui ne sont plus à la hauteur de leurs aînés.

2.3.2.2. LES LUTTEURS PRATIQUANTS LA LUTTE AVEC FRAPPE.

Ce sont des champions de lutte traditionnelle sans frappe. Ces derniers après quelques années d'apprentissage à la boxe et à certains sports de combats décident de s'adonner à cette pratique. Les conditions d'accès fixées par la fédérations sont :

- Avoir été licencié à la fédération depuis 5 ans
- obtenir un certificat médical d'aptitude.
- être représenté par un manager à qui l'on remet une procuration pour la signature des contrats et le retrait des cachets.

Les lutteurs sont réunis au sein d'une amicale dont les statuts n'ont pas encore vus le jour. Malgré cela elle se manifeste par des grèves et par quelques actions de solidarités. Ex: (organisation en 1989 d'un combat dont les recettes avaient été intégralement versées à la famille d'un des membres disparu : Feu Boye NIANG).

Une étude (1) entreprise sur l'origine socio-économique de ces lutteurs a donné les résultats suivant :

82 % étaient pêcheurs artisans ou cultivateurs, 10 % des cadres subalternes: chauffeurs, plantons et 10 % des cadres moyens: policiers et soldats.

De par la lutte ils acquièrent le minimum de confort: maisons, bétail etc. Il n'est pas rare de voir un lutteur dans le monde des affaires, le cas de Manga II est le plus significatif. Plus leur renommée est grande, plus ils drainent un monde important lors des combats, plus ils exigent des cachets élevés.

2.3.2.3. LES MANAGERS.

Ils s'occupent des engagements des lutteurs et perçoivent leurs cachets... Cette fonction est reconnue officiellement sous le nom de directeur sportif. Pour l'exercer 3 conditions sont retenues :

- avoir été licencié pendant 5 ans à la fédération comme pratiquant

(1) Mémoire Joseph Victor FAYE 1984 P. 9.

- avoir fait preuve d'une bonne moralité et d'un excellent esprit sportif
- être à mesure d'assurer la direction d'au moins 5 lutteurs.

C'est de leur habileté à négocier des contrats avantageux que dépend la richesse de leur protégé. C'est une catégorie constituée d'individus d'un certain âge. Elle a souvent été décriée car beaucoup se livrent à une véritable exploitation de leurs "poulains". Les managers sont rassemblés au sein d'une amicale depuis 1966. Cependant ce regroupement se veut indépendant de la fédération et se fixe comme préoccupation beaucoup plus la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres; ce qui leur a souvent été reproché.

2.3.2.4. LES MARABOUTS.

La lutte avec frappe est fortement marquée par les pratiques d'ordre magico-religieuses. " Si l'utilisation des "KHONS" existe fort bien dans les sports acculturels (foot-ball, volley-ball, hand-ball) elle reste encore discrète, implicite. Par contre c'est dans la lutte que cette pratique est manifeste au vu et au su de tout le monde (1). Chaque lutteur a un ou plusieurs marabouts. Ces derniers font partie intégrante du décor de la lutte par leur présence effective pour certains sur l'aire de combat. Ils constituent la deuxième force.

Le marabout joue un rôle très important dans la vie du lutteur et dans le déroulement de ses combats. C'est lui qui décide de la place à occuper sur l'aire de compétition, sur la manière et le moment d'entrer au stade. C'est aussi lui qui détermine l'heure du combat et même la position à adopter lors du corps à corps. Pour cela il donne au lutteur des amulettes et de l'eau bénite et en revanche il encaisse des sommes colossales pour ses services. C'est souvent les consignes des marabouts qui sont à l'origine des désordres et des retards dans les programmations. On le remarque quand les lutteurs et les accompagnateurs décident de les appliquer en faisant fi des dispositions des organisateurs.

2.2.3.3. CADRE D'EVOLUTION DU LUTTEUR : LES ECURIES

Le combat de lutte avec frappe vu sa spécificité demande au lutteur beaucoup de qualités physiques et surtout un bon apprentissage de la boxe.

(1) Gora MBODJ Doctorat d' état P. 521

Pour assurer cette formation les lutteurs se regroupent le plus souvent en écuries. Les lutteurs d'une même écurie se retrouvent tous les soirs au niveau de certaines plages de Dakar à partir des critères informels liés à l'ethnie, à la zone géographique d'origine, à l'amitié. Leur création est favorisée par la présence de champions confirmés en activité pour la plupart. Le leader ou chef de file s'impose en fonction de son palmarès et de sa cote de popularité. Chaque lutteur conserve par contre son propre manager, ses marabouts, ses conseillers qui l'assistent particulièrement lors de ses combats.

Ces rassemblements n'ont pas tous d'existence juridique. Les lutteurs s'ingénient cependant à créer un esprit d'équipe propice à leur épanouissement en tant que sportif. Celui-ci se manifeste par une solidarité sans faille avant et pendant le combat d'un de leur sociétaire. Il est aussi interdit de compétir contre un adversaire de la même écurie, surtout s'il est de la même ethnique (écurie sérère et écurie du walo).

a) Infrastructure

La visite des différentes écuries nous a montré que ces entités ne possédaient aucune infrastructure. Les lutteurs utilisent pour leurs préparations, les salles de boxe, de musculation et de judo de la place.

b) L'encadrement technique

Il est constitué d'anciens lutteurs. Mais actuellement de plus en plus on voit arriver des entraîneurs de boxe qui sont directement rattachés à l'écurie.

c) L'entraînement.

Il souffre de son manque de planification. Il est souvent fonction de l'obtention d'un combat. C'est seulement à cette période que l'on remarque la présence régulière des encadreurs mais aussi des autres membres de l'écurie. Cet entraînement se compose alors de 3 parties

- Longues courses au bord de la plage.
 - combats de lutte où celui qui a le contrat rencontre les autres en lutte traditionnelle sans frappe.
 - Phase de simulation du combat proprement dit avec échanges de coups qui peuvent même quelquefois occasionner des blessures.
- C'est à l'issue de cet entraînement que seront choisis les accompagnateurs. Une nouvelle gestion des écuries apparaît cependant avec l'écurie de Mermoz et celle du Ndiambour. C'est la formation en associations sportives et culturelles. Elles présentent les avantages suivants :

- Un meilleur contrôle sur les lutteurs grâce à un bureau qui s'occupe de la partie administrative ; délivrance de licences etc...

- Une direction technique unique composée d'entraîneurs permanents pour tous les lutteurs.
- des infrastructures appropriées ; possessions de salles d'entraînements qui gagneraient à être mieux équipées.

Ce qui est remarquable et qu'il faudrait encourager c'est la concertation entre la direction technique et les managers. Ainsi pour la signature d'un contrat les entraîneurs doivent donner leur aval.

2.3.4 LES ACTIVITES DE LA FEDERATION.

Par le biais de sa commission chargée de la lutte avec frappe, la fédération s'occupe de l'élaboration des modalités pratiques d'organisation et de contrôle de cette discipline. Dans le but de la rendre compétitive deux méthodes ont été mises en application.

a) CHAMPIONNAT DE LUTTE AVEC FRAPPE.

Il s'est déroulé durant deux saisons consécutives (1975-1976 et 1976-1977), et a connu une programmation au cours de l'année 1979-1980. L'engagement était libre et s'effectuait à titre individuel au début de la saison sportive. Un tirage au sort était fait et on aboutissait à une programmation annuelle. En procédant ainsi, la fédération visait plusieurs objectifs :

- Permettre à chaque lutteur d'organiser sa saison en lui fixant par un calendrier les périodes cruciales et les types d'adversités à affronter.

On avait remarqué à cette époque que les lutteurs mettaient une certaine rigueur dans la programmation de leurs entraînements.

- Intérêt pour le supporter de suivre son champion durant toute une saison sportive.
- Chance donnée à tous les lutteurs d'avoir des combats et donc de gagner de l'argent.

Cependant ce championnat connut certaines limites liées pour la plupart :

- aux cachets souvent exorbitants demandés par les lutteurs
- au poids de la tradition qui interdit les combats fraternels
- au non respect des engagements par les lutteurs dès qu'ils pouvaient se produire. à des prix supérieurs à ceux proposés par la fédération.

b) L'épreuve du drapeau

Elle a été précisée par le C N P en 1982. La CQRP (1) attribue aux lutteurs lors de chaque combat et selon qu'ils sont vainqueurs ou vain-

(1) Commission de qualification réglemens pénalités

cus des points permettant de procéder à leur classement à la mi-Juin de chaque saison. Les deux premiers au classement se rencontrent le dernier dimanche du mois de Juin pour désigner un champion du Sénégal de lutte avec frappe appelé "roi des arènes". Cette ultime rencontre est organisée par la fédération. Elle est dotée en plus des cachets à payer aux deux lutteurs d'une coupe et d'un drapeau qui sont remis en jeu chaque année dans les mêmes conditions. C'est cette formule qui reste actuellement en vigueur même si elle n'a pas été organisée depuis 1986.

Ces tentatives marquent la volonté des dirigeants de faire de la lutte avec frappe une discipline sportive à part entière. Ceci d'autant plus qu'elle est censée fournir l'argent nécessaire au financement des programmes d'activités de la fédération à travers les recettes des combats. Ces derniers sont organisés soit par la fédération elle-même soit par des organismes autorisés par elle.

2.3.4.1. ORGANISATION DES COMBATS

L'organisation d'un combat de lutte avec frappe est une véritable transaction commerciale. De très importants moyens financiers sont mis en jeu par le montant des cachets accordés aux lutteurs et les frais d'organisation que nécessite une telle manifestation (voir annexe 8 & 9). Il s'agissait jusqu'à une période encore récente de tirer un bénéfice sur les recettes obtenues à partir des billets d'entrée.

Les structures autorisées par la fédération à organiser des combats de lutte sont celles qui sont en règle avec l'article 811 du code des obligations civiles et commerciales " associations de personnes qui mettent leurs biens en commun pour un but bien déterminé autre que le partage des bénéfices." De 1982 à 1986 à la suite de la mise sur pied d'une réglementation élaborée par le CNP le statut d'organisateur s'obtenait à cette période par l'achat d'une licence d'une valeur de 100.000 Francs valable pour la saison sportive en cours.

a) Le combat proprement dit

L'organisme autorisé à organiser le combat doit prendre contact avec le lutteur sollicité par l'intermédiaire de son manager. D'un commun accord ils fixent le montant du cachet en fonction de l'adversaire potentiel. Une fois le contrat signé le manager reçoit une partie de la somme convenue. Dès lors son lutteur ne peut plus désister 24 heures avant le déroulement du combat. Dans le contrat les 2 parties fixent ensemble l'heure d'arrivée au stade, l'heure du début du combat, le nombre d'accompagnateurs autorisés à pénétrer sur l'aire

de compétition mais aussi le montant des retenues à effectuer sur le reliquat ; ceci dans le cas de non-respect des clauses contractuelles.

* L'enceinte de combat

Elle est de dimension variable en fonction du lieu où se déroule le combat pour le cas des petites arènes. Par contre au niveau des stades une surface de 100 m² est recommandée, la plupart du temps délimitée par des barrières. Il est arrivé qu'une surface illimitée soit requise pour certains grands combats (par ex : Combat Robert DIOUF-Double Less en 1976 au stade Demba Diop).

* La durée du combat

Elle est de 45 mn et se décompose en 2 périodes : l'une de 30mn et l'autre de 15 mn

Les 30 premières minutes du combat doivent se disputer avec l'autorisation des coups de poings. Si aucun terrassement n'est intervenu au cours de cette période un repos de 5 mn est accordé au 2 combattants. La 2^e période intervient seulement après cette pause. Le dernier quart d'heure de combat doit se dérouler en lutte traditionnelle sans frappe.

* La victoire

elle est obtenue à la suite d'un seul terrassement sur le dos, sur le ventre, sur le côté, sur les fesses et les mains, la tête, les genoux (un genou et 2 mains à la fois).

2.3.5 STATUT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE EN MILIEU URBAIN

2.3.5.1 Aspect populaire

Parler de la popularité de la lutte traditionnelle avec frappe en milieu urbain c'est peut être expliquer sa survie. Les combats bénéficient d'une large couverture médiatique grâce à laquelle certains n'hésitent pas à attribuer sa pérennité. Les journaux , la télévision, la radio contribuent à polariser l'attention de la population vers ces combats de "gladiateurs des temps modernes." Des signatures de contrats et des séances d'entraînement sont projetés à la télévision, les interviews de lutteurs en plein effort sont recueillis. Les journaux par leurs titres très évocateurs " combat : de Titans," choc de l'année, "le punch face à la science dans l'arène " participent à entretenir ce tapage médiatique digne des grandes rencontres internationales. Il n'est pas étonnant alors que dès qu'une bonne affiche leur est proposée les amateurs n'hésitent pas à se déplacer en masse. On est déjà arrivé à enregistrer des recettes allant jusqu'à 12.000.000 (combat Manga II - Mor NGUER). et même plus.

2.2.5.2 PAR RAPPORT AUX AUTRES SPORTS

La lutte avec frappe se distingue par rapport aux autres sports

par le soutien financier important qu'il leur apporte à travers le FASEP (1). cet apport correspond au montant des taxes perçues sur la recette brute des séances de lutte :

- 15 % si la manifestation se déroule dans les infrastructures de l'état
- 10 % si elle se déroule dans les arènes.

Ceci est confirmé par ce passage du document introductif des états généraux du foot-ball en 1987 (2) : " Le FASEP est une caisse de péréquation dont les fonds sont alimentés essentiellement par le foot-ball et la lutte. Elle a permis et soutenu le développement de plusieurs de nos disciplines : athlétisme, jeu de dames, hand-ball etc ". Depuis un certain temps on voit certaines associations sportives et culturelles organiser des combats de lutte dans le but explicitement déclaré de la recherche de moyens financiers " (ex Jeanne d'ARC, Jarâaf, Dial Diop.)

Au vu de tout cela on peut donc affirmer que la lutte avec frappe mieux prise en charge qu'elle ne l'est actuellement pourrait jouer un rôle encore plus important dans le développement du sport sénégalais. De nos jours de plus en plus les moyens financiers déterminent souvent le niveau de performance des formations sportives.

(1) FASEP Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire

(2) Document introductif Etats Généraux du Foot-Ball 1987 P. 48

CHAPITRE III PRINCIPAUX PROBLEMES INHERENTS A LA LUTTE AVEC FRAPPE.

La lutte avec frappe renferme en elle une bonne partie des maux dont souffre le sport moderne : à savoir la recherche absolue de la victoire par tous les moyens, le mercantilisme, la politisation. Ils font d'elle hélas un phénomène quasi incontrôlable par les différentes équipes fédérales et les comités nationaux provisoires qui se succèdent dans sa gestion. Leurs objectifs tournent souvent autour de "l'assainissement", de la "moralisation" de "l'éducation" et du redressement de ce milieu qui fait perdre peu à peu à la lutte son cachet d'antan. Chaque manifestation de lutte avec frappe constituait une véritable fête à laquelle venaient communier les spectateurs. C'est pourquoi on avait pensé à la mise sur pied d'une réglementation commune qui devait régir cette pratique tout en conservant son côté folklorique et original. De nos jours le culturel meurt à petit feu pour faire face à une course effrénée vers le profit entraînant des comportements qui défient les règles les plus élémentaires de toute pratique sportive. Des mesures importantes s'imposent car il faut reconnaître que c'est une discipline qui fait vivre beaucoup de familles.

Nous avons essayé dans ce chapitre de cerner les principales difficultés dont la résolution sera à notre avis garante de la survie de la lutte avec frappe. Difficultés liées entre autres à l'instabilité et à la précarité des structures dirigeantes, au manque d'entente sur les cachets, à l'organisation, à la violence des combats, mais aussi et surtout au non respect de la réglementation.

3.1.1. L'INSTABILITE DES STRUCTURES DIRIGEANTES.

Depuis 1969 les structures chargées de gérer la lutte avec frappe ont changé à plusieurs reprises. Ces changements étant souvent liés à des querelles d'intérêts entre personnes ou groupe constitutifs du milieu. Dès lors il résulte une impossibilité totale de mise en application à terme des programmes élaborés par les différentes équipes. Chacune ne tenant pas toujours compte de ce qui a été fait par la précédente; d'où une impression d'éternel recommencement. L'année 1969 marque la création du premier C N P par arrêté 15545 du 4.12.1969. Il était intervenu en accord avec la fédération pour l'application des conclusions du groupe de travail chargé d'étudier la réforme de la lutte

.../...

Sénégalaise et les moyens de vulgariser les disciplines assimilées à celle-ci. Ce C N P aboutira à la mise en place des règlements généraux qui furent adoptés en 1974, par la fédération qui avait repris ses activités l'année d'avant. Aussitôt elle mit sur pied un programme pour le développement de la lutte avec frappe qui s'échelonnait sur 4 années de 1974 à 1979 (voir annexe n° 6).

Il prévoyait :

- La mutation des associations d'arènes afin qu'elles participent beaucoup plus activement à la formation des lutteurs.

- La reconversion des managers à des tâches purement sportives.

- Mise en place d'un championnat de lutte avec frappe.

Ce programme sera stoppé en 1977 par une crise fédération - lutteurs.

Elle était la conséquence du mécontentement soulevé par certaines décisions réglementaires qui accompagnaient le déroulement du championnat, mais aussi par certains heurts lutteurs membres du bureau fédéral.

Les lutteurs, pour marquer leur mécontentement sortirent un manifeste dans lequel ils dénonçaient l'incompétence et la malhonnêteté des dirigeants fédéraux et décrétaient la grève jusqu'à dissolution de la fédération (1).

Cette crise sera à l'origine de la création du 1er comité chargé de gérer uniquement la lutte avec frappe ; la fédération se voyait ainsi confiée la gestion de la lutte olympique et de la lutte traditionnelle sans frappe. Cependant cette cohabitation sera de courte durée. Un an plus tard

un conflit de compétence ne tardera pas à voir le jour entraînant une autre crise. Celle-ci ne connaîtra son dénouement qu'avec les Etats généraux de la lutte sénégalaise en Février 1978.

De ces assises la lutte avec frappe est à nouveau sous la tutelle de la fédération mais 3 commissions distinctes sont créées en son sein :

- une commission chargée de la lutte olympique

- une commission chargée de la lutte traditionnelle sans frappe

- une commission chargée de la lutte avec frappe.

Cette dernière était transitoire et devait aboutir à la mise sur pied d'un groupement professionnel.

Encore une fois un nouveau programme triennal est adopté pour la lutte avec frappe à compter de 1979 (voir annexe n° 5). Comme le précédent il ne connut qu'un début d'application, il fut stoppé par une troisième crise. Cette fois-ci c'est une mésentente profonde qui secoue la fédération, elle a pour origine le renouvellement des instances. Un deuxième C N P est créé par arrêté n° 8101434 du 24 Novembre 1981. Une nouvelle équi-

(1) Dossier n° 3 Fédération Sénégalaise de lutte E. G. 1978.

pe, un nouveau programme et même une nouvelle réglementation est mise sur pied pour la lutte. Ce C N P tentera avec un certain succès de réorganiser la lutte avec frappe et ceci jusqu'en 1986 date à laquelle elle rendit le pouvoir à la fédération à la demande des associations.

En 1987 une nouvelle équipe fédérale est mise sur pied. Elle fut remplacée au bout d'un an par la fédération actuelle.

On se rend compte facilement que ces perpétuels bouleversements ne profitent guère à la lutte avec frappe. une bonne gestion de cette forme de lutte doit s'appuyer sur une structure stable qui baserait son action sur une concertation permanente entre partenaires évoluant dans ce milieu.

3.2. LE BLOCAGE SYSTEMATIQUE DES DECISIONS TENDANT A REGLEMENTER LA LUTTE.

L'application de certaines décisions réglementaires est souvent à l'origine de beaucoup d'incompréhension dans le monde de la lutte avec frappe. Ceci fait que depuis 1986 on est pas parvenu à l'organisation correcte d'une saison sportive. Saison qui devait être couronnée par la désignation d'un champion.

En 1976 avec la mise sur pied du championnat de lutte avec frappe la fédération avait mis sur place un règlement spécifique à cette compétition. Il devait permettre de venir à bout des combats qui se terminaient trop souvent sur des matchs nuls.

Ces mesures comprenaient:

- avertissement du lutteur adoptant une attitude caractéristique de passivité et d'obstruction :
- disqualification au 3è avertissement du lutteur, n'acceptant pas de combattre avec sincérité.
- suppression du match nul et introduction de la victoire par supériorité.

Le rejet de ces décisions constituait un point de la plateforme revendicative des lutteurs lors de leur grève de 1977. L'argument principal était qu'elles ne cadraient pas avec la conception traditionnelle de la lutte.

En 1982 également le C N P avait proposé pour la pratique de la lutte avec frappe les préalables suivants :

- la visite médicale
- l'achat d'une licence-assurance individuelle ou par l'intermédiaire d'une association. Ces décisions avaient été à l'origine de la deuxième grève des lutteurs. Mbaye GUEYE alors secrétaire général de l'amicale des lutteurs justifiait

ainsi leur position " la majorité d'entre nous appartient à des écuries et non à des associations . Ce qui est sûr c'est que nous refusons de nous assurer. Comment un lutteur peut-il être assuré par le C N P en lutte olympique et ne pas l'être en lutte avec frappe". Si le C N P avait tenu bon jusqu'en 1986, il n'en fut pas de même après le retour de la fédération car depuis 1987 les lutteurs ne respectent plus ces dispositions élémentaires . Cela est confirmé par le rapport d'activité de la ligue de Dakar du 20.01.90. Il mentionne dans la rubrique des perspectives la demande à la fédération pour qu'à partir de cette date aucune manifestation ne soit autorisée sans que les lutteurs programmés ne soient en règle.

Il y a aussi que l'on reproche aux lutteurs le refus d'assurer une animation authentique respectueuse des traditions :

- en ne se présentant pas aux backs,
- en venant à l'arène en tenue civile ou en survêtements anonymes.

A ce propos pour Roger St. Soutane du journal le supporter il s'agit de la chute d'une tradition .

Il regrette ces temps où les champions drainaient tout un quartier derrière eux pour se rendre au stade sous les rythmes endiablés des Tam -Tams. Cette période était marquée par les faits suivants :

- les belles empoignades sans merci ponctuées par des corps à corps mêlés de ruses et d'astuces.

- la beauté et la diversité des pagnes qui servaient d'accoutrement aux lutteurs.

- l'ambiance faite de backs, de danses exécutés par les lutteurs eux-mêmes.

C'est aussi l'avis de Bosco SOW (1) qui donne son point de vue sur la génération actuelle des lutteurs. " Les jeunes d'aujourd'hui sont loin de nous

égaler et ceci dans tous les domaines. Sur le plan morphologique, technique et populaire nous avons plus de dispositions. Actuellement les lutteurs sont "modernes" ce qui explique l'absence de backs au niveau des manifestations. A mon avis dans une séance de lutte, les backs ont une très grande importance.

(1) Zone II " Les vieilles gloires du LAMB " FEVRIER 1979.

A notre époque chaque lutteur avait son back qui était un chant de guerre un hymne.

En 1987 le document introductif de la journée d'étude du 28 Mai sur les problèmes de la lutte avec frappe fustigeait la situation de chaos qui caractérisait trop souvent cette discipline. Les accusations étaient portées principalement sur les lutteurs mais aussi sur les managers et les amateurs. On reprochait aux managers de refuser d'apporter leur contribution au développement de la lutte ; d'abord par la position de leur amicale en dehors des structures fédérales ensuite par le comportement de certains de leurs membres préoccupés uniquement par le gain. Il était indiqué que certains allaient jusqu'à exiger le reliquat du cachet avant le démarrage du combat.

Les amateurs avaient aussi leur part de responsabilité dans les désordres. C'était d'abord un certain chauvinisme vis-à-vis de leurs lutteurs favoris ce qui fait que les arbitres sont très souvent menacés après leurs verdicts.

Les supporters n'apprécient guère aussi les décisions du médecin quand celui-ci décide d'arrêter un combat pour raison médicale. Il est vrai qu'ils se trouvent ainsi frustrés d'un spectacle qu'ils ont payé assez cher. Cependant la santé des pratiquants est la plus importante. On peut aussi se demander les raisons de la non application de la réglementation sur le déroulement en deux périodes du combat. Cela n'a jamais été appliqué par les arbitres. Un arbitrage très controversé car la plupart des titulaires sont d'un âge avancé. La formation de jeunes arbitres a été préconisée à un certain moment pour prendre la relève des anciens ; C'était en 1988. Force est de reconnaître que rien n'a été fait en ce sens depuis lors car c'est toujours les mêmes qui sont en activité. Pour contourner cette situation donc une refonte des textes de lutte avec frappe s'impose. Elle aurait pour objectif la mise sur pied d'une réglementation adaptée au contexte actuel. Ce règlement gagnerait ensuite à être révisé de façon périodique par les techniciens, pratiquants, arbitres travaillant au niveau de ce sport.

3. 3. L'ORGANISATION

Compte tenu des passions qu'elle suscite l'organisation des combats de lutte devait être faite avec beaucoup de rigueur. Les manquements

ont contribué à donner l'image négative véhiculée par la lutte avec frappe au niveau de l'opinion publique. Ils ont souvent engendré de lourdes conséquences comme :

- l'avertissement du Président SENGHOR, lors d'un conseil des ministres en 1974
- l'interdiction des manifestations de lutte avec frappe dans les stades sur l'ensemble du territoire nationale en 1977.
- la suspension jusqu'à nouvel ordre des activités de lutte avec frappe en Mai 1987. Elles ne reprendront qu'au bout de 7 mois de mai en novembre. Là encore lutteurs et supporters assurent une grande part de responsabilité.

L'interdiction de stade interviendra le 12 Décembre 1976 à la suite du combat Mbaye GUEYE Double LESS marqué par l'envahissement du stade par les spectateurs. La suspension jusqu'à nouvel ordre des activités de lutte avec frappe avait pour cause la bataille rangée intervenue le 26 Avril 1987 entre les lutteurs de l'écurie de Fass et de l'écurie sérère. La fédération avait pris outre cette décision des mesures sévères à l'encontre des principaux fauteurs de troubles. Les incidents semblables sont fréquents au niveau des manifestations. Ce fut la même chose lors du combat Mohamed Ali-Docteur FAYE du 7 Août 1989 et tout récemment encore le 17 Mars 1990, lors du combat Moustapha GUEYE-Ibou NDAFFA.

Il a été remarqué que la méconnaissance des obligations contractuelles était aussi à l'origine de certains désordres. Elle se manifestait par les faits suivants :

- retard sur l'heure de convocation.
- temps de préparation trop long entraînant le début tarditif des combats
- les membres du groupe d'accompagnement souvent trop nombreux plus que le nombre prévu sur les contrats.

Le problème d'organisation trouve partiellement une solution dans le déploiement d'un imposant service d'ordre. Cependant il y a lieu de conscientiser les acteurs sur la nécessité de sauvegarder leur gagne-pain en refusant de prêter le flanc aux critiques qu'entraînent de tels agissements.

3.4. LA VIOLENCE DES COMBATS.

Avec le rattachement au niveau des écuries d'entraîneurs de boxe les lutteurs sont de plus en plus rompus aux techniques de la frappe. En plus de cela ils s'adonnent à d'autres sports comme le Karaté. Voulant gagner des millions ils n'hésitent pas à brûler les étapes par leurs coups de poings. Les risques de blessures sont multipliés par le manque de protection.

Selon les autorités médicales (1) les lésions spécifiques à cette pratique sont :

- saignements du nez
- déchirures profondes des arcades sourcillières
- lésions bucco-dentaires.
- arrachements dentaires
- fractures des mâchoires
- plaies labiales.
- contusions oculaires.
- fractures phalangiennes
- perte de connaissance par K.O.

En 1983 Sérigne Ali CISSE de l'hebdomadaire Zone II, faisait cette mise en garde. "On se réfugie de plus en plus derrière la frappe pour descendre l'adversaire. Si la tendance devait se maintenir, il faut croire que la lutte finirait par disparaître".

En 1984 la lutte avec frappe a fait l'objet d'une polémique autour de la question : Faut-il abandonner la populaire mais trop violente lutte avec frappe ? A l'origine du débat il y avait le triste K.O de docteur FAYE devant Toubabou DIOR. L'interdiction de cette forme de lutte à la télévision est intervenue à la suite de d'autres K.O successifs de Robert DIOUF, de Mbaye GUEYE, de Toubabou DIOR devant Papa KANE. Si une bonne partie de l'opinion publique approuvée par les pouvoirs publics était d'accord par contre les lutteurs et les organisateurs s'étaient fermement opposés à son interdiction. Ils justifiaient ces combats violents par le fait de lutteurs mal préparés et qui devant une tâche insurmontable dénaturent leur sport contribuant ainsi à sa déchéance. Une étude (2) menée à cette période sur la désignation des sports plus violents que le karaté avait donné la lutte avec frappe en première position avec 52 % des choix.

Certes cette violence peut être relativisée en fonction des combats ; cependant l'exception ne confirme t'elle pas la règle ?

Le travail de la commission médicale est déjà rendu très difficile par l'absence de local et de moyens appropriés pour parer aux cas graves. En plus de cela malgré son importance, il est encore mal perçu par les lutteurs et par les accompagnateurs.

- Refus de la visite médicale pourtant obligatoire
- Refus de se faire consulter en cas de blessures graves par peur de la disqualification par décision médicale
- Négligence à se faire suivre par le médecin fédéral.
- obstruction des accompagnateurs à toute action du médecin en cas de K.O.

(1) Cahier commission médicale année 1989/1990.

(2) Mémoire Amar NDIOUR "Karaté au Sénégal : problèmes liés à son développement P.44.

L'idée défendue par certains lutteurs selon laquelle la frappe servirait à l'ouverture de la garde de l'adversaire se justifie t-elle quand on voit des combats où les coups de poings continuent à être échangés en plein corps à corps.

Nous pensons qu'il est tout à fait possible de mettre sur pied une réglementation limitant la frappe sans pour autant diminuer l'intérêt des combats. Il faut éviter à tout prix que la lutte avec frappe devienne une pratique corporelle de destruction pure et simple .

3.5. LES ASSOCIATIONS DE BASE.

Dès 1976 des directives avaient été données à toutes les associations afin qu'elle se dotent de structures de formation de lutteurs. Ainsi un minimum de 10 lutteurs avait été demandé pour chaque arène.

Cependant si ces associations sont en règle sur la plan juridique elles n'ont pas par contre la même conception du développement de la lutte qu'impliquent les nouvelles données du sport moderne. En effet si elles s'illustrent dans l'organisation des combats de lutte avec ou sans frappe il n'en est pas de même pour le volet encadrement et formation des lutteurs.

L'absence d'écoles de lutte est de nos jours remarquable. Certains lutteurs appartenant à ces associations se retrouvent souvent dans les écuries. Pour le cas particulier de la région de Dakar qui est la plus concernée :

En lutte avec frappe, les associations qui constituent la ligue sont marquées par certaines luttes intestines . Ainsi depuis 1988 une partie(1) revendique la repr ésentativité du bureau en place. Ici on retrouve plus que partout ailleurs pêle mêle les associations de pratiquant et les associations de propriétaires d'arènes qui datent d'avant l'indépendance. Cette situation ne facilite point l'harmonisation des programmes car les objectifs ne sont pas toujours convergents.

Ces associations sont de surcroît dirigées par une gérontocratie dont certains membres ont toujours eu les mêmes responsabilités depuis une trentaine d'années. Ces derniers s'accrochent à une certaine nostalgie du passé ou leur rôle se résumait à l'animation de la lutte par l'organisation des combats (avec ou sans frappe).

Peut-on le leur reprocher car il faut reconnaître que les différentes réformes

(1) " Regroupement des associations ayant comme pratiques l'organisation des luttes traditionnelles dans la région de Dakar." Résolution envoyée au Ministre de la Jeunesse et des Sports (12 DECEMBRE 1989).

ne sont pas toujours faites avec le changement de mentalité escompté.

On peut aussi se demander ce qui explique l'absence des jeunes au niveau de ces instances ?

S'agit-il d'un désintéressement par rapport à la lutte ou un blocage exercé par les anciens. Il est donc nécessaire de faire évoluer les conceptions, car rien ne peut remplacer la cellule éducative de base constituée par l'association. Le sport doit être d'abord une école de la vie. Si ce n'était pas le cas tout devait être fait pour qu'il en soit ainsi.

3.6. LES CACHETS.

C'est le problème fondamental à la base des principales divergences entre les partenaires évoluant dans le milieu de la lutte avec frappe. C'est aussi l'explication la plus plausible de la survie de la lutte avec frappe.

On accepte facilement les avantages financiers qu'elle offre sans se soucier outre mesure des obligations réglementaires organisationnelles qui en découlent. Actuellement si les combats se font de plus en plus rares ; cela est dû en partie aux exigences financières exorbitantes des lutteurs sans commune mesure avec la popularité en baisse de la lutte avec frappe. Il y a aussi la diversité des frais d'organisation. Seul 11 combats ont pu être organisés depuis le début de l'année et nous avons pu obtenir le compte rendu des 4 combats les plus importants (voir annexe 7). Trois solutions ont été proposées jusque là par les différents organismes qui se sont succédés dans la gestion de la lutte avec frappe dans le cadre de ce qu'ils appelaient la moralisation des cachets.

En 1969 le premier C N P avait proposé :

- au vainqueur 20 % des recettes.
- au vaincu 15 % des recettes.
- au match nul 15 % pour chaque lutteur.

En 1982 de nouvelles propositions virent le jour avec le 2^e C N P.

- 1.200.000 X 2 si le combat se déroule au stade Demba Diop.

- 800.000 X 2 si le combat se déroule au stade Iba Mar Diop.

Ces sommes étaient à partager à raison de $\frac{2}{3}$ au vainqueur et $\frac{1}{3}$ au vaincu.

En 1988 la fédération propose pour la première fois un plafonnement des cachets. Les sommes à verser aux lutteurs devraient toujours se situer au dessus de 50.000 Frs mais ne devaient jamais dépasser 600.000 Frs.

.../...

Par contre toutes ces décisions n'ont jamais été approuvées par les lutteurs. Ils se sont toujours opposés à toute tentative de standardisation des cachets allant même jusqu'à refuser de lutter comme ce fut le cas en 1982. On avait alors parlé de grève des lutteurs. Au niveau des différents points de vue deux positions se dégagent.

a) celle des lutteurs

Pour eux les cachets devaient faire l'objet d'une discussion libre et ouverte car qui dit contrat dit négociations et non obligation. Beaucoup d'entre eux sont des "chômeurs" qui ne vivent que de l'argent des combats. La plupart du temps il leur reste que des miettes car obligés de diviser les sommes perçues en dépenses diverses : les marabouts, l'encadrement technique, les accompagnateurs, les managers, les frais des salles d'entraînement pour la boxe et la musculation mais aussi les frais médicaux.

b) La position des dirigeants

La moralisation des cachets se justifie par deux soucis :

- protéger les amateurs contre les hausses abusives des billets d'entrée.
- protéger les organisateurs dont les structures de gestion elles-mêmes afin qu'elles soient à mesure d'honorer leurs autres obligations financières (taxes et redevances) tout en tirant des bénéfices sur leurs investissements. Ceci est d'autant plus justifié que les recettes à elles seules ne suffisent plus à couvrir les dépenses même si on y ajoute les produits de parrainage et de sponsoring. Ainsi selon le président de la fédération actuelle " la lutte olympique et la lutte traditionnelle ont beaucoup souffert de la cohabitation avec la lutte avec frappe. L'objectif qui était de profiter des ressources générées par cette dernière plus l'apport des sponsors n'a pas été totalement atteint " (1) . On peut citer comme ex: le combat Manga II Balla GAYE qui avait connu un déficit de 2.000.000 en 1988.

Cette présentation de certains problèmes de la lutte avec frappe nous montre donc l'étendue du chemin qui reste à parcourir afin que cette pratique ne soit plus considérée comme un sport à part. Les avantages financiers qu'elle procure aux lutteurs et aux organisateurs devraient les pousser à accepter une organisation et une gestion méthodiques et rationnelles de cette discipline.

(1) Soleil du 17 MAI 1990 P. 2.

CHAPITRE IV POUR UN MEILLEUR DEVENIR DE CETTE FORME DE LUTTE

La conjugaison des problèmes évoqués dans le chapitre précédent est à l'origine de la situation que nous vivons actuellement dans le milieu de la lutte avec frappe :

- Les lutteurs s'entraînent, combattent sans visites médicales d'aptitude sans licences, sans assurances.
- préparation physique sérieuse uniquement après l'obtention d'un combat (dix ou quinze jours avant la date prévue).
- les lutteurs ne sont pas assez responsabilisés. Tout est fait en leur nom par les managers (voir terme du contrat en annexe 7).
- Existence de nombreuses personnes qui vivent sur le dos des lutteurs qui ne profitent pas toujours de leur revenus.
- l'épreuve du drapeau qui constituait un temps fort de la saison de lutte avec frappe a été abandonnée depuis 1986.
- délaissement progressif des Mbapates (19 seulement pour l'année 1989) et du championnat de lutte traditionnelle simple. Ils servaient de vivier pour l'émergence de lutteurs de talents pour la lutte avec frappe
- Les grands champions peu nombreux exigent des cachets souvent exorbitants sans commune mesure avec leur popularité.

Au vu des différentes tentatives d'assainissement marquées par des tables rondes journées d'études et de réflexions et même états généraux on ne peut que s'étonner que ^{la} lutte avec frappe soit restée ~~à l'état~~ là. Les différentes solutions proposées n'ont jamais connu le succès escompté. C'est pourquoi nous sommes d'avis que des mutations profondes s'imposent pour un meilleur devenir de la lutte avec frappe.

4.1. LA PROPOSITION DES AUTORITES.

Une série de mesures ébauchés depuis 1988 par l'actuel ministre de la jeunesse et des sports ont été annoncées au cours de l'année 1990. Elles marquent la séparation de la lutte avec frappe d'avec les autres formes de lutte (olympique et sans frappe).

La lutte traditionnelle sans frappe et la lutte olympique sous la tutelle d'un C N G. (1)

(1) Comité national de gestion

La lutte avec frappe sous la tutelle d'un C A C L A F (1) . Cette structure n'aura qu'un rôle d'arbitre , l'organisation des combats sera confiée à des "match MAKERS" comme en boxe.

Désormais pour organiser il faudra remplir trois conditions :

- détenir un registre de commerce;
- détenir un récépissé de garantie financière délivré par une structure bancaire.
- acheter une licence d'une valeur de 1.000.000 valable pour une année ;

Le produit de la vente des licences sera départagé comme suit :

- 50 % au C.N.G pour la promotion et le développement de la lutte olympique et traditionnelle.
- 15 % au FOND D'AIDE .
- 25 % à la C.A.C.L.A.F pour assurer son fonctionnement.

Les promoteurs traiteront directement avec les lutteurs et les cachets seront discutés librement entre eux. Cette libéralisation totale des cachets longtemps " cheval de bataille " des revendications des lutteurs devrait pouvoir permettre aux acteurs de l'arène de bien vivre de leur art et de préparer leur "retraite".

C'est dommage que cette réforme ait déjà des opposants car elle semble régler du coup le problème des cachets et la recherche des moyens pour le développement des autres formes de lutttes. Le comité directeur de la ligue de Dakar qui a une grande influence sur les décisions de la fédération à déjà fait connaître son désaccord par sa réunion du 24 Mai 1990.

Néanmoins nous espérons en ce qui concerne ces changements que d'autres mesures d'accompagnement vont suivre car le problème de la lutte avec frappe ne saurait se résumer à l'heure actuelle uniquement aux cachets. Ceci vu la complexité du milieu où les intérêts personnel passent souvent avant tout.

Une réorganisation complète s'impose par une refonte des textes qui permettra la mise sur place d'un spectacle de qualité. C'est à ce prix uniquement que le professionnalisme pourrait être viabilisé.

4.2. NOTRE PROPOSITION

Nous partirons des caractéristiques propres de la lutte traditionnelle.

(1) CACLAF Comité d'administration et de controle de la lutte avec frappe.

- 1) Elle est musique car marquée par les Tam-Tams et les chants qui l'accompagnent.
- 2) Elle est chorégraphie par les danses .
- 3) Elle est mode artistique: par l'accoutrement des lutteurs.
- 4) Elle est poésie par les Backs qui touchent la sensibilité des amateurs.
- 5) La lutte traditionnelle se veut enfin un sport par la volonté de ses dirigeants et doit répondre à certains impératifs d'ordre technique et organisationnels. Nécessité alors d'un respect scrupuleux de la réglementation qui lui a été élaborée.

Les Quatres premières caractéristiques sont donc largement contribué selon tous les témoignages à faire de la lutte avec frappe ce qu'elle est devenue aujourd'hui ; une discipline populaire capable de mobiliser des milliers des spectateurs quand elle ^{est} bien organisée. Ainsi selon les responsables fédéraux (1) s'il advient un jour que la lutte avec frappe offre des spectacles sans reproche : organisation impeccable, lutteurs ponctuels et consciencieux, aires de combat nettes, arbitrage intransigeant, animation de valeur, dans ce cas aucune manifestation sportive ne devrait mobiliser autant de monde qu'elle.

A notre avis toute tentative de réorganisation doit passer par les points suivants :

- La reconnaissance de son statut de sport spectacle uniquement comme c'est le cas du SUMO au Japon, le maintien de la tradition et la reconnaissance d'un professionnalisme en lutte à travers elle.

4.2.1. LA RECONNAISSANCE DE SON STATUT DE SPORT SPECTACLE.

La lutte avec frappe ne peut se concevoir qu'à travers le spectacle qui l'accompagne. C'est donc l'amalgame des deux qui lui donne son identité. Pour la maintenir, une perpétuelle révision des règles s'impose pour les adapter au contexte du moment. Cette révision devant se faire sur la base d'un consensus regroupant techniciens, arbitres et pratiquants. Ceci éviterait la copie systématique d'autres règlements qui ne sont pas forcément adaptés et souvent à l'origine de polémiques et de crises.

D'ores et déjà il y a plusieurs nécessités incontournables :

- l'accroissement du contrôle sur les acteurs (lutteurs et accompagnateurs)

(1) Dossier Fédération sénégalaise de lutte E. G 1978

de façon globale ; ils devaient être davantage sensibilisés et responsabilisés.

- La limitation de la frappe. Edifier le règlement de manière à diminuer tout autant l'impact que la place de la frappe. On pourrait interdire les coups sur le visage ou alors une fois le corps à corps entamé. Les victoires par K.O. sans affrontement devraient être relativisées. On peut aussi plus simplement exiger le respect de l'article 28 des règlements généraux qui donne une chance au bon technicien de prendre sa revanche sur le puncheur dans le dernier quart d'heure des 45 mn de combat.

Toutes ses propositions nous éviteraient d'assister à ces match-nuls sanglants couronnant des parties de "boxe luttée".

- Le renforcement des pouvoirs du médecin lors du combat.

En effet on trouverait une solution à ces situations où certains lutteurs encouragés par leurs supporters, leurs accompagnateurs et même leurs encadrateurs techniques refusent de se faire consulter par peur d'être disqualifiés. Pourquoi n'exigerait-on pas un médecin ou un infirmier dans l'accompagnement de chaque lutteur ?

- l'organisation de la saison sportive de manière à désigner le meilleur sur la base de son palmarès annuel. L'épreuve du drapeau qui semble être une des formules qui rencontre le plus d'adhésion devait être maintenue.

- la valorisation de la sportivité et l'exemplarité du comportement par un challenge du fair play entre les différentes écuries.

- le maintien de la tradition par la création de prix de la culture. L'accent sera mis dans la sélection sur les accessoires et les tenues des accompagnateurs et des lutteurs ainsi que leurs prestations au niveau des backs.

Cela ne pourrait se faire évidemment sans une mobilisation de tous. A ce niveau outre les techniciens et les entraîneurs les médias ont aussi un rôle très important à jouer. En dénonçant avec force certaines pratiques la presse se devait de valoriser certains aspects exemplaires. Elle participerait ainsi à la sensibilisation des masses afin qu'elles sachent les conséquences de cette forme de lutte pour revenir à des pratiques moins violentes et tout aussi attrayantes. L'organisation de débats pourrait permettre aux lutteurs aussi de se retrouver, d'exposer leurs points de vue et de prendre du recul. Cela contribuerait certainement à en faire de véritables sportifs conscients et maîtres de leur propre pratique.

4.2.2. RECONNAISSANCE D'UN PROFESSIONALISME EN LUTTE.

Il s'agit de rendre officielle une situation de fait par la mise en place d'un cadre juridique permettant de préciser les droits et les devoirs de tous ceux qui gravitent autour de la lutte avec frappe :

Pratiquants organisateurs etc.

Pour les lutteurs :

- Les conditions d'accès à la lutte avec frappe devraient être mieux précisées. On devrait faire en sorte de limiter l'accès à une véritable élite à ce sport aux risques multiples. Ces conditions devraient prendre en compte le nombre de combats disputés en lutte traditionnelle sans frappe sous l'égide de la fédération.

- la mise à la retraite devait être fonction de l'âge, du palmarès (nombre de combats disputés en lutte avec frappe) et des contrôles médicaux.

- une catégorisation stricte tenant compte du poids devait être mise sur pied .

- mise en place d'une couverture sociale, couverture médicale permanente et obligatoire des lutteurs à tous les niveaux (visite médicale avant et après chaque combat). Il faut reconnaître que les coups répétés, reçus sur le crâne et les K. O. qu'ils engendrent ne sont jamais sans conséquences.

Ce professionnalisme doit néanmoins être abordé avec beaucoup de précautions malgré qu'il constitue la voie de salut envisagée par toutes les parties : Fédération et Ministère (voir annexe 2 les propositions de la fédération en 1978). Les énormes avantages qu'il présente ne doivent pas nous pousser à négliger les dangers éventuels. On connaît ses dures réalités qui excluent tout sentiments et imposent la loi du gain et du profit. Il faudra donc étudier tous les mécanismes qui entrent en jeu afin d'assurer une protection efficace du lutteur mais aussi du spectateur contre le règne du match MAKER et celui de vedettariat. Le désir de passer professionnels, de devenir riches et célèbres ne devra pas pousser les lutteurs les moins cotés à jouer le jeu de combats arrangés. On aboutirait alors très vite à ce qui se passe dans la boxe professionnelle (1) où certains boxeurs sans ressource, sans public, deviennent vite les proies faciles des organisateurs sans scrupules en vue de meubler la popularité de certains ténors. Souvent ils ne tiennent pas compte des dispositions réglementaires interdisant les compétitions entre individus d'âge avancé ou relevant de blessures répétées et graves.

(1) Mémoire Joseph DIOUF, P. 53 1989

Toutes ces transformations que nous préconisons nécessitent un préalable qui est de taille : c'est d'abord la redéfinition de la cellule de formation de base que constitue l'association. On devrait exiger aux lutteurs l'appartenance à des associations sportives et culturelles ou alors encourager les écuries à se constituer conformément à la loi 76040 du 16 Janvier 1976. Tout lutteur ne dépendant pas d'une de ces structures bien organisées ne pourrait être autorisé à compétir.

L'exemple de certaines écuries de la place plaide largement en faveur de cette hypothèse. Par leur structuration elles tendent vers le profil d'associations qui devraient constituer la fédération. Elles devraient avoir comme principales préoccupations :

- la formation de jeunes lutteurs dans tous les styles. Ceci par le biais d'un encadrement technique diplômé. Les optionnaires des différentes écoles de formation de professeurs et de maîtres d'E.P.S. (INSEPS -CNEPS) pourraient apporter leur contribution. Les anciens lutteurs pourraient être utilisés pour le cas particulier de la lutte avec frappe.

- la mise en place d'infrastructures adéquates pour faciliter la formation (salle d'entraînement avec tapis de lutte appropriés, salle de musculation). Seuls ce genre d'associations seraient alors autorisées à organiser des combats pour leur auto-financement. La modernisation de la lutte doit obliger dorénavant les lutteurs à rompre avec la facilité pour un travail physique planifié et adapté au type d'effort fourni.

La pratique devra être autorisée par l'établissement d'un certificat médical par un médecin dûment mandaté. Elle doit être aussi garantie et contrôlée par un technicien dont la spécialité est la lutte. On tentera d'éduquer les lutteurs pour qu'en abordant la lutte avec frappe ils adoptent une éthique, un code moral.

Le jour où les lutteurs sortiront des écoles de lutte, nous aurons moins de problèmes pour les organisations. L'assainissement du secteur serait accéléré car nous serons en présence de sportifs conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des amateurs.

Les organismes directeurs devront s'adonner à d'autres tâches telles que :

- La formation des techniciens et d'un nouveau type d'arbitres. Ces derniers devraient être choisis de préférence parmi les anciens lutteurs pour le cas de la lutte avec frappe ; leur honnêteté, leur courage et leur connaissance des règlements devront être à toute épreuve.

.../...

- l'insertion de la lutte dans le milieu scolaire car selon Mama SOW (1) ;
"La signification de la lutte par le biais de l'idéologie scolaire glisse du prétexte au corps à corps gratifiant à la pratique d'un combat qui est menacé pour le corps et facteur de perturbation psychologique." La lutte est donc perçue selon lui comme facteur de violence par l'évocation d'accident et de fracture. Une action devait être menée pour vaincre ces préjugés.

- Construction d'infrastructures appropriées. Une arène nationale par exemple permettrait d'abriter toutes les compétitions en lutte olympique et traditionnelle (avec ou sans frappe). Les stades utilisés à l'heure actuelle ne sont pas appropriés pour la lutte. La surface de combat gazonnée dure et même glissante quelquefois ne favorise pas les évolutions. Les barrières qui la délimitent gênent souvent le déroulement des assauts. Elles favorisent le refus de lutter de certains combattants qui désirent se contenter d'un match nul. De plus en cas de chute, la sécurité n'est pas totale.

Il est dommage que les projets de construction d'une grande arène élaborés depuis la création de la fédération n'aient pas encore vu le jour.

En conclusion de ce chapitre on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il sera difficile de faire changer les habitudes. Cependant cela est une nécessité et demande un travail de longue haleine qui n'a de chance d'aboutir que dans le cadre d'une large concertation.

(1) Mama SOW " Contribution à l'étude inter-culturelle du statut du corps en milieu scolaire sénégalais. " Thèse de doctorat de 3è cycle P. 163

CONCLUSION

Le moment est venu de concevoir pour la lutte une véritable politique qui prenne en compte l'ensemble du territoire national car les défis à relever sont nombreux et diverses. On peut citer entre autres :

- La participation à la mise sur pied d'un code de lutte africaine par synthèse de différents styles au plan continental ; travail auquel s'est attelé la CONFEJES (1) depuis bientôt 6 ans.
- l'implantation et la vulgarisation de la lutte olympique. Elle nous permet de participer aux grandes compétitions à l'échelon mondial. La relève n'est pas encore assurée dans cette discipline après le départ de la génération qui nous a valu tant de titres continentaux et mondiaux (ex Championnat d'Afrique de 1986 à Alexandrie : 15 médailles dont 5 en Or, 4 d'Argent et 6 de Bronze). Tout se résume à l'équipe nationale qui utilise à l'heure actuelle la seule salle fonctionnelle du pays, celle du Stade de l'Amitié.
- L'introduction effective de la lutte traditionnelle sans frappe à l'école dans les programmations annuelles en E.P.S. et au niveau des compétitions UASSU . La valeur éducative de cette discipline a déjà été démontrée par différentes études (2).
- L'amélioration de la carrière des lutteurs à une plus large échelle pendant et surtout après la période durant laquelle ils ont été performants au service de la lutte . Elle pourrait en retour faciliter leur "retraite" sportive. Ceci à travers la lutte avec frappe seule génératrice de revenus financiers importants

Tout d'abord il faut reconnaître que la lutte avec frappe pour jouer son rôle doit rester un sport réservé à une élite rigoureusement sélectionnée. Cette dernière doit provenir des autres formes de luttes pour empêcher que les combats ne se transforment davantage en vulgaires bagarres de rues. Elle doit aussi faire l'objet d'une organisation et d'une gestion conformes à son statut d'activité commercialisée. On note tout de même une certaine volonté des dirigeants à mettre en place quelque chose de stable au niveau de ce sport comme en témoignent ces tables rondes, journées d'études et de réflexion axées sur les problèmes

(1) CONFEJES: Conférence des ministres de la jeunesse et des sports.

(2) Mémoire Demba DIOP (approche pédagogique de l'enseignement de la lutte au Sénégal). P. 6

qu'il suscite (ex 11 Février 1975, 13 et 14 Octobre 1979, 28 Mai 1987 etc...).

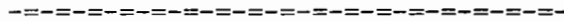
Cependant les résolutions issues de ces rencontres si toutefois elles sont prises en compte se heurtent toujours à des blocages de toutes sortes exercés par les protagonistes de ce milieu. Elles sont souvent perçues comme pouvant occasionner la perte de certains privilèges ou prérogatives considérés comme définitivement acquis. Il est vrai qu'on ne peut pas faire d'une activité donnée un gagne-pain sans avoir une philosophie différente de celle qui soutient un simple amour ou une détente.

Ainsi l'étude des différents documents nous a montré que toutes les réformes entreprises jusque là ont échoué à chaque fois qu'un groupe évoluant au niveau de cette discipline y opposait son veto. Par contre face à la situation actuelle la collaboration de l'ensemble des composantes de la lutte est plus que nécessaire afin que chacune puisse apporter sa contribution pour que la lutte reste crédible. Vu l'importance de l'enjeu nous estimons à notre sens qu'il est temps de proposer l'idée de véritables états généraux de la lutte sénégalaise à l'instar de ceux tenus pour le foot-ball en 1987. Il s'agira alors de donner une nouvelle orientation à la lutte qui ne peut se faire sans une révision profonde des entités en place. L'esprit qui doit présider à une telle rencontre doit être désintéressé et faire preuve de fermeté. On aboutira alors à l'élaboration de textes clairs et à la fixation d'objectifs sur la base d'un consensus issu de tous les partenaires évoluant au niveau de cette pratique. Notre travail se place donc dans ce cadre comme la présentation de solutions possibles parmi tant d'autres pour un meilleur devenir de la lutte avec frappe.

Cette contribution de notre part ne saurait oublier le problème des hommes car l'ensemble des règlements élaborés jusque là ont souvent souffert d'une certaine laxité dans leur application. Il sera donc nécessaire de responsabiliser des personnes capables de faire appliquer les textes. Ces hommes devront être suffisamment attachés au développement de la lutte pour ne pas renoncer devant l'adversité et les critiques propres à ce milieu.

L'intérêt supérieur de la lutte doit primer sur les considérations bassement matérielles ou sentimentales. Ainsi il faudra instaurer un cadre de dialogue permanent entre pratiquants et administrateurs pour l'installation d'un climat de confiance propice à l'épanouissement des aspirations de tous.

B I B L I O G R A P H I E & A N N E X E S



B I B L I O G R A P H I E

I MEMOIRES & THESEES

A) MEMOIRES

* Abdou BADJI " Lutte traditionnelle DIOLA, Etudes et Perspectives, mémoire de maîtrise en sciences et techniques de l'activité physique (S T A P S) I N S E P S DAKAR 1982

- Joseph Victor FAYE " Lutte traditionnelle ". Importance et signification en fonction des éthos et des habitus du Sénégal " mémoire de maîtrise en S T A P S INSEPS DAKAR 1984

* Sédikh TRAORE " Pour une promotion de la lutte sénégalaise " Monographie. Certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur adjoint de l'éducation populaire de la jeunesse et des sports 1976 C A I A E P S

* Noël Ferdinand SARR " Approche socio-culturelle de la lutte dans le KASSA " mémoire de maîtrise en S T A P S INSEPS Dakar 1986

* Bernadette Deville DANTHU " sport véhicule et révélation politique ex Sénégal 1945 à 1960 " Université Aix Marseille I 1990

* Joseph DIOUF " la boxe au Sénégal : Problèmes liés à son développement " mémoire maîtrise en STAPS INSEPS DAKAR 1989

B) THESES

* Mama SOW. " Contribution à l'étude interculturelle du statut du corps en milieu scolaire sénégalais, pour une redéfinition des pratiques en E P S " Thèse de Doctorat de 3^e cycle, université Toulouse de Mirail 1985.

* Gora MBODJ " Corporiété et socialisation en milieu Ouolof. Place et importance des pratiques corporelle dans la société Ouolof. Tradition et changements sociaux ; thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Toulouse 1987.

II LIVRES

* Professeur Rajkov " lutte libre et lutte gréco " Edition FILA 1984

* Pierron HENRY " Vocabulaire de la Psychologie 2^e édition revue et augmentée PUF 1987

- * Pociello Christian" sport et société ; approche socio-culturelle des pratiques
Paris Vigot 1981
- * A. B. DIOP " la société wolof tradition et changements. Système d'inégalité
et de domination ". Edition Khartala 1981
- * " L'entretien de face à face dans la relation d'aide ", connaissance du
Problème. Séminaire de Roger MUCCHIELL . Edition E S E
- * " Techniques d'entretien en services sociales (observer, interviewer
questionner) A Blanchet R Ghighone I Mamonat, Atrognon Dunod 1987
- * " les méthodes de recherche en sciences sociales " C Selletz S. WRIGHTMAN
S W COOK édition HRW 1987

A N N E X E S

ANNEXE 1

Exemplaire d'une demande d'entretien, questionnaires d'enquêtes et références documents et articles de presse.

ANNEXE 2

Tableau présentant la solution de la F.S.L. à la crise issue de son conflit de compétence avec la commission chargée de gérer la lutte avec frappe en 1978.

ANNEXE 3 ANNEXE 4

Recueil de quelques titres du "SOLEIL" présentant un aperçu des problèmes auxquels est confrontée la lutte avec frappe.

ANNEXE 5

Tableau présentant le programme de la fédération concernant la lutte avec frappe de 78 à 81.

ANNEXE 6

Plan directeur quinquennal Fédération Sénégalaise de lutte 1974 - 1979.

ANNEXE 7

Exemplaire d'un contrat d'engagement de combat.

ANNEXE 8

Compte rendu financier des 4 grands combats de la saison de lutte 89-90 à la date du 1er Juin 1990.

ANNEXE 9

Compte rendu financier du combat Double Less - Moussa DIAME organisé par la Fédération Sénégalaise de lutte le 25 Décembre 1978.

ANNEXE 10

Photo présentant les champions du Cayor ayant introduit la lutte avec frappe à Dakar :

DIERY SADIO, Médoune KHOULE, Sanor DIENG.

M. Ithian BIDIAR.

En espérant pouvoir trouver auprès de vous toute la compréhension requise, je vous prie de croire Messieurs, en l'expression de ma profonde reconnaissance.

Thème du mémoire : "La lutte traditionnelle avec frappe à Dakar" : quelles perspectives ?

Aussi vous demanderais-je de bien vouloir m'accorder une rencontre à votre convenance, en vue de pouvoir discuter avec vous de certains aspects de la lutte sénégalaise.

personne.

Dans ce cadre, mon choix s'est porté sur votre

En vue de la préparation de mon mémoire de maîtrise, j'ai ciblé des personnes-ressources qui ont des compétences particulières dans le domaine de mes recherches.

OBJET : Documentation - Rencontres de personnes-ressources en vue de l'étalonnage d'un mémoire de maîtrise.

.....
.....
.....
Monsieur...../17-1

Monsieur Ithian BIDIAR
Élève - Professeur en
4^e année à l'Institut National
Supérieur de l'Éducation
Populaire et du Sport

.....
Dakar, le.....
A1

DOCUMENTATION + RENCONTRES

Dans le cadre de ces rencontres nous avons cherché à nous entretenir avec des personnes ayant eu de près ou de loin un rôle à jouer dans le milieu de la lutte avec frappe : d'abord les pratiquants, lutteurs anciens ou en activité, chefs de file d'écuries, ensuite les autres composantes : responsables fédéraux, anciens organisateurs de combats propriétaires d'arènes managers, amateurs. Nous avons essayé de contacter les principaux responsables à chaque fois que nous nous adressions à des groupes qui présentaient une certaine organisation ex : les amicales. Nous avons utilisé le terme questionnaire pour désigner l'ensemble des questions qui constituaient le programme des interviews non standardisés servant à chaque fois de support aux rencontres.

Notre choix s'est porté sur cette méthode pour deux raisons principales que sont

- L'hétérogénéité de notre population cible.
- le fait qu'une bonne partie des individus que nous voulions entendre ne sait ni lire ni écrire.

Nous avons essayé autant que possible de respecter la logique de l'entretien qui exige :

- la création d'une situation grâce à laquelle les réponses du sujet sont valides et dignes de confiance.
- de poser les questions comme il le faut et de manière intelligible
- de noter les réponses obtenues avec exactitude et au complet.

En dépit de quelques réticences dues à la spécificité de ce milieu qui se meurt en vase clos, nous sommes tout de même parvenus à tirer ce qui nous semblait le plus intéressant pour l'élaboration de ce mémoire. Le travail d'interviews s'est divisé en 2 grandes parties.

1°) La première partie concernait les personnes susceptibles de nous donner des renseignements sur l'historique de la lutte avec frappe et de la période allant de son implantation à Dakar jusqu'à la création de la fédération.

Nous avons donc ciblé les groupes suivants :

- les personnes âgées qui nous avaient été recommandées
- les anciens organisateurs
- les premiers membres de la fédération

2°) La deuxième partie concerne la période qui a suivi la création de la Fédération.

Nous avons donc tenté de nous entretenir avec :

- les premiers membres de la fédération
- les membres actifs de la fédération actuelle
- les responsables de certaines commissions : commission médicale, organisation et arbitrage.
- les responsables des amicales lutteurs, Managers, Amateurs, ...
- les leaders des écuries.
- les responsables des différents CNP de lutte qui se sont succédés depuis 1969
- les responsables de la ligue de Dakar

Nous présentons ici l'intégralité des questions que nous avons eu a poser à nos différents interlocuteurs et dont la synthèse des réponses a aidé à l'élaboration de ce mémoire.

A) Première Partie

- 1°) Pouvez-vous nous parler de l'origine de la lutte traditionnelle avec frappe à Dakar.?
- 2°) A quelle période ont commencés les premières séances de lutte avec frappe à Dakar ?
- 3°) Quels sont les premiers champions de lutte avec frappe ?
- 4°) Comment est-on arrivé à commercialiser la lutte avec frappe ?
- 5°) Quelle était la place de l'argent au début de l'implantation de la lutte avec frappe à Dakar ?
- 6°) Quelles étaient les conditions requises pour exploiter une arène de lutte ?
- 7°) Quelle était l'attitude des autorités coloniales vis à vis des combats de lutte avec frappe ?
- 8°) Pouvez-vous nous parler des premières arènes de lutte installées à Dakar ?
 - ORGANISATION
 - ENCADREMEMNT
- 9°) Quelle était la réglementation de la lutte au moment de la création des arènes
- 10°) Pouvez-vous nous parler des premiers pratiquants de la lutte avec frappe ?
 - Formation,
 - entraînement par apport aux lutteurs actuels
 - encadrement.
- 11°) Quelles étaient les principales difficultés de la lutte avec frappe durant la période allant de son implantation à Dakar à la création de la fédération.

B) Deuxième partie

a) responsables des structures de gestions

1°) quelle est la politique de la fédération concernant la lutte avec frappe ?

2°) Disposez-vous d'un contrôle effectif sur les protagonistes du milieu de la lutte avec frappe ?

3°) Etes vous satisfait de l'application de la réglementation régissant la lutte avec frappe ?

4°) Quelles sont les relations entre la fédération et les C N P ?

5°) Quelles genre de relations entretenez-vous avec :

* l'amicale des lutteurs ?

* l'amicale des amateurs ?

* l'amicale de Managers ?

- Quelle est la place de la lutte avec frappe par rapport aux autres formes de lutte dans la politique globale de la fédération ?

- Quelle est votre position vis-à-vis des décisions annoncées par le Ministre lors de l'intrevu avec la fédération en Juin 1988, concernant la professionnalisation de la lutte avec frappe ?

- Quelles sont les relations direction technique - encadrement technique des écuries ?

- Comment expliquez-vous l'absence d'écoles de lutte ?

- Peut-on envisager une internationalisation de la lutte avec frappe ?

- Quelles sont les principaux problèmes que vous rencontrez dans la gestion de la lutte avec frappe ?

- Comment se fait-il que les associations de base n'intègrent pas de de lutteur en leur sein ?

- Y a t-il une alternative pour une bonne prise en main de la lutte avec frappe ?

b) LUTTEURS ET LEADERS D'ECURIES.

1°) Que représente pour vous la lutte avec frappe ?

2°) Qu'est-ce qu'une écurie ?

3°) Quelles sont les styles de lutte pratiques au niveau de l'écurie ?

- 4°) Votre écurie est-elle en règle sur le plan juridique ?
- 5°) Quelles sont les conditions à remplir pour faire partie de l'écurie ?
- 6°) Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous constituer en écurie ?
- 7°) Bénéficiez-vous d'un encadrement technique au niveau de l'écurie ? Quel est son rôle et quelle est sa composition ?
- 8°) Quelles sont les conditions matérielles d'entraînement, salle de musculation de lutte etc ?
- 9°) Comment s'effectue la préparation d'un combat ?
- 10°) Quelles sont les relations entre sociétaires d'une même écurie ?
- 11°) Pourquoi ne luttez-vous point avec des sociétaires de la même écurie comme c'est le cas dans d'autres disciplines de combat ?
- 12°) Qu'est-ce qu'il faut pour être un bon pratiquant de lutte avec frappe ? Bon boxeur ou bon lutteur ?
- 13°) Que dites-vous à ceux qui estiment que la lutte avec frappe est trop violente ?
- 14°) Que pensez-vous de l'idée de professionnaliser la lutte avec frappe ?
- 15°) Quelles sont les difficultés que vous avez au niveau des écuries ?
- 16°) Quel est le rôle du leader de l'écurie ?
- 17°) Quelle importance accordez-vous à la préparation mystique ?
- 18°) Quelles sont les rapports entre lutteurs d'écuries différentes ?

3. Commission MEDICALE.

- 1°) La commission médicale a-t-elle la place qu'elle mérite au niveau de la lutte avec frappe ?
- 2°) Peut-on considérer la lutte avec frappe comme un sport dangereux ?
- 3°) Quelles sont les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez en lutte avec frappe ?
- 4°) Quelles sont les difficultés que vous éprouvez dans l'exercice de votre tâche en tant que Médecin ?
 - * au plan matériel
 - * au plan relationnel

- 5 Les K. O. que l'on voit souvent au niveau de la lutte avec frappe sont-ils sans conséquences ?
- 6 Comment la commission médicale est perçue par rapport aux pratiques mystiques ?
- 7 Face aux propositions de professionnalisation de cette discipline que préconisez-vous au plan médical ?
- d) Amicales Managers, lutteurs, Amateurs
- 1°) Situation juridique de l'amicale ?
- 2°) Buts de l'amicale ?
- 3°) Activités de l'amicale ?
- 4°) Rôle de l'amicale dans le milieu de la lutte ?
- 5°) Que proposez-vous pour un meilleur devenir de la lutte avec frappe ?
- 6°) Quelle est votre position par rapport à la professionnalisation probable de la lutte avec frappe ?

RAPPORTS - DIVERS

- * " Colloque sur la lutte sérère " document INSEPS 17 et 18 Mai 1980
- * Statut Fédération Sénégalaise de lutte (F.S.L.)
- * Règlements généraux lutte sénégalaise
- * Discours d'orientation, François BOB Journées d'études sur les problèmes de la lutte 13 et 14 Octobre 1979
- * Acte d'accusation ligue de Dakar " Journées d'études sur les problèmes de la lutte 28 Mai 1987
- * Procès verbal journées d'études 13 et 14 octobre 1979
- * Procès verbal états Généraux lutte 5 Février 1978
- * Arrêté n° 15 545 le 4.12.1969 portant création du 1er Comité National Provisoire de lutte (C N P) 1969 - 1973
- * Arrêté 81-014 345 24.11.81 portant réorganisation du 2è CNP (1979 - 1986)
- * Document F S L " Sauvegarde de la lutte avec frappe. Justifications de son maintien 1975
- * Dossier n° 2 et N° 3 F S L, présentés aux états généraux 1978.
- * Dossier n°2 Position F S L face à la création commission chargée de gérer la lutte avec frappe
- * Dossier N° 3 politique générale de la F S L
- * Plan Programme F S L direction technique 1978 - 1981
- * Plan directeur quinquennal F S L direction technique 1974 - 1979
- * Rapport financier commission charger de gérer la lutte avec frappe 1976 - 1977
- * Renseignements généraux et cadre administratif F S L
- * Compte rendu financier ligue de Dakar 88-89
- * Procès Verbal Assemblée Générale Ligue 88-89
- * procès Verbal Assemblée générale Fédération Sénégalaiselutte 88 - 89
- * Résolution " Regroupement des associations ayant comme pratique l'organisation des luttes traditionnelles dans la région de Dakar Décembre 1989

III ARTICLES DE PRESSE.

Relation Radio Mamadou KOUME M F I Média France
Inter continents " débat au Sénégal : Faut-il abandonner la populaire mais trop violente lutte avec frappe " 1984

.../...

* ZONE II

31 Janvier 1979
07 Février 1979
14 -"- 1979
21 -"- 1979
23 Juillet 1980
03 et 10 Sept 1980
1er Octobre 1982
18 Novembre 1982

* SOLEIL

12 Avril 1978
02 Février 1988
14 Février 1988
23 Juin 1988
24 Juin 1988
29 Aout 1988
30 Aout 1988
03 Sept 1988
13 Janvier 1989
4 & 5 Février 1989
08 Février 1989
12 Février 1989
6 & 28 Mars 1989
5 Avril 1989
10 Juillet 1989
07 Aout 1989
20 Novembre 1989
22 & 23 Janvier 1990
14 Février 1990
16 Mars 1990

18 Mars 1990
17 Mai 1990
1er Juin 1990

* SUPPORTER

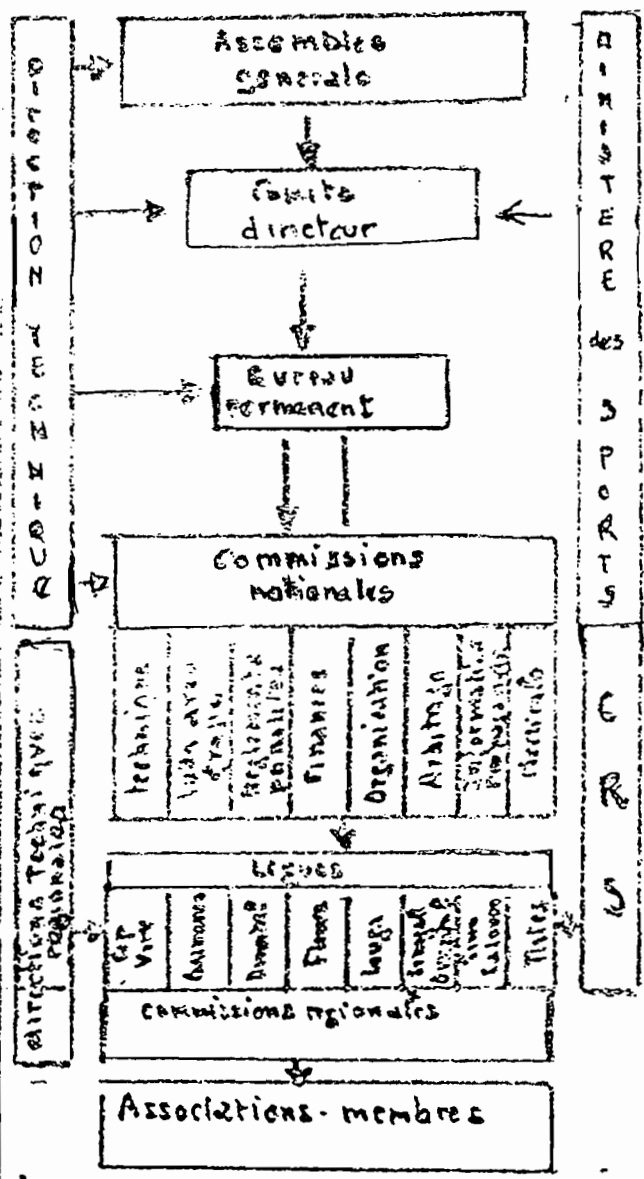
N° 39 Mars 1990

N° 34 Sept 1989

otre solution -

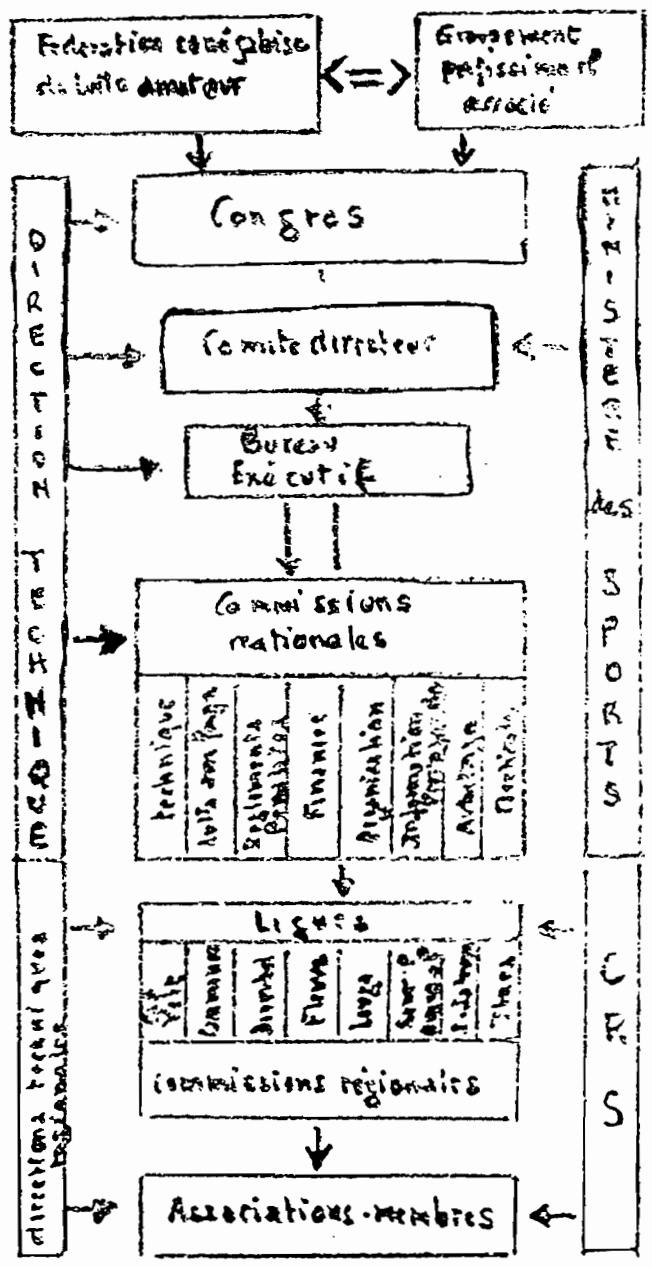
5
200

La réorganisation : 1ère étape
intégration de la Commission Lutte avec feds



Reconnaissance de la spécificité de la lutte avec
façonnage et création d'une structure nationale et
régionale intégrée aux structures fédérales

La réorganisation : 2ème étape
création de groupement parafédéral associé



La conformité avec les réglementations
sportives nationales et internationales est
réalisée

ALIOUNE SEYE
DU OUALO L'EXIGE...

**Un million
pour
affronter
Moustapha
Guèye**



Mamadou Sène
L'homme par qui le
scandale est arrivé.

• «L'état de grâce qui règne actuellement dans l'arène est une
bonne chose...».

115
**LA LUTTE JUSTE
SES ARBITRES**



APRES LES INCIDENTS DU 26 AVRIL Mbaye Tine dans les pommes

LA LUTTE AVEC FRAPPE EN VEILLEUSE

● Ndiouga Dia
suspendu à vie

Après les incidents survenus à l'occasion du combat Serigne Ndiaye-Boy Niang, entre les lutteurs de Fass et de l'écurie sérère, la Fédération sénégalaise de lutte a frappé fort en suspendant à vie Ndiouga Dia. Les lutteurs Oumar Ngom dit Cheikh Mbaba n° 2 et Ousmane Sène écopent d'une suspension de trois ans. Ces trois lutteurs appartiennent à l'écurie de Fass. Par ailleurs l'organisation de manifestations de lutte avec frappe est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

LE P.V DE SANCTION

La commission de qualification, règlements et pénalités de la Fédération sénégalaise de lutte s'est réunie le mercredi 6 mai 1987 au stade de l'Amitié pour tirer les enseignements des incidents survenus à l'occasion de la manifestation de lutte du dimanche 26 avril 1987

LA C.Q.R.P

— après avoir déploré le manque de service d'ordre qui a aggravé les incidents ;

— après avoir examiné les conclusions de la réunion du bureau fédéral du samedi 2 mai 1987 ;

— après avoir situé les responsabilités des lutteurs Ndiouga Dia, Ousmane Sène et Cheikh Mbaba dans la perturbation de la manifestation de lutte du 26/04/87 ;

— attendu que les lutteurs incriminés ont refusé de se faire entendre ;

— attendu que les règlements généraux de la lutte interdisent le

port d'armes blanches dans les arènes ;

DECIDE

- 1°) de suspendre à vie le lutteur Ndiouga Dia ;
- 2°) de suspendre pour trois (3) ans les lutteurs Oumar Ngom plus connu sous le nom de Cheikh Mbaba n° 2 et Ousmane Sène ;
- 3°) de demander au bureau fédéral de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'organisation de manifestations de lutte avec frappe.

LUTTE MBAYE TINE S'ARRÊTE «DIX HEURES»

Mbaye Tine a vu ses ambitions stoppées hier «Dix Heures» qui l'a battu hier par KO au stade Mar Diop. Un violent uppercut à la mâchoire a raison de sa combativité.

TOUS LES RESULTATS DU WEEK-END DA

LUTTE

Après le choc Manga-Balla Gaye

UN DÉFICIT DE 2 MILLIONS

Le choc Manga Il-Balla Gaye a été le week-end écoulé le principal centre d'intérêt de l'actualité sportive du pays. Deux des plus grands champions de l'arène sénégalaise aux prises, on était en droit de s'attendre à un succès populaire, financier et technique. La prestation des deux lutteurs et la participation des amateurs constituant des indicateurs d'une telle réussite.

CONFUSION DANS L'ARENE

med Ali déclaré vainqueur de Docteur Fave

7 août 1989

II Lutte avec frappe		1978-79	1979-80	1980-81
Références	Objectif	année de transition dite de néo-professionalisme	institution de professionalisme en lutte	internalisation de lutte avec frappe
<p>ETATS GENERAUX : Février 1978</p> <p>spécialisation, en 3 commissions nationales, des instances techniques.</p> <p>retour des lutteurs et managers en activité des instances techniques.</p> <p>-réforme du code d'arbitrage et recyclage des arbitres.</p> <p>- renforcement du pouvoir fédéral</p> <p>Table ronde SEJS-FSLADA Aout 1978</p> <p>-révision des règlements et structures</p> <p>renforcement du contrôle sur lutteurs et managers.</p> <p>-Assainissement des règles et usage pratiques en lutte</p> <p>-Amélioration de la gestion financière et diminution des dépenses</p> <p>JOURNEE DE REFLEXION : Septembre 1978</p> <p>- Révision et réforme de toutes les règles et usages</p> <p>- Code d'arbitrage et application</p> <p>- Normalisation des contrats et contrôle de l'exécution</p> <p>-redéfinition des fonctions et des responsabilités règles disciplinaires pour carance ou infraction.</p> <p>- Survivance du traditionnel</p> <p>- l'arène</p> <p>- l'épreuve des drapaux</p> <p>- les back et l'animation</p> <p>- la tenue des lutteurs</p> <p>- Protection et préparation de la réinsertion sociale de l'ancien lutteur</p>	structure spécialisée	commission nationale chargée de la lutte avec frappe	création du groupement professionnel	affectation du groupement professionnel
	Bases de la saison sportive	Epreuves des drapeaux -Arène -Régional -National	officialisation de l'épreuve des drapeaux+ galas	programme 79-80 + matches à l'étranger (Bamako Abidjan)
	travail législatif	Code de la lutte avec frappe statut du groupement professionnel.	adoption et application des nouveaux règlements	A partir de 1981 réalisation de ce programme ne devra nécessiter que de réajustements à partir des analyses critiques des résultats pratiques
	Réformes ou innovations essentielles	<p>Démarcation d'avec les autres formes de lutte</p> <p>-Licence lutteur</p> <p>-Licence manager</p> <p>-Licence organisateur</p> <p>-Renforcement du corps d'arbitrage</p> <p>-Le grand Jury d'appel <i>(ancien lutteur)</i></p>	<p>Séparation d'avec les autres formes de lutte limitation de l'accès à une élite</p> <p>-Amélioration des règles organisationnelles pour renforcer le côté spectacle des manifestations.</p> <p>-Recherche en matière d'animation pour revaloriser le support culturel négro-africain de cette lutte</p>	

Direction technique

	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	Observations - Taux de réalisation
Lutte traditionnelle	<p>Codification style national</p> <hr/> <p>Championnats nationaux individuels en 4 phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> • districtaux • départementaux • régionaux • nationaux 	<p>Codification style continental</p> <p>- tournée en 11 et 12 états de sensibilisation -</p> <p>Championnats nationaux individuels</p> <p>Championnats nationaux par équipe (Semaine nationale)</p>	<p>Officialisation style africain</p> <p>CSSA UFAL, FILA</p> <p>Championnats nationaux par équipe (Quinzaine nationale)</p>	<p>Réalisation d'un calendrier continental</p> <p>Championnats nationaux par équipe (Quinzaine nationale)</p> <p>Introduction de l'École</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Tournoi de lutte • championnat scolaire 	<p>1^{er} Championnat africain - Groupe Senegal-Touree -</p> <p>Championnats nationaux civils et scolaires</p> <p>Championnats nationaux des clubs</p>	<p>programme bloqué 75% en 77-78 (absence de moyen financier)</p> <p>La partie continentale est partiellement en charge par la FIL et le CIO.</p>
Lutte olympiques	<p>Préparation de la relève: création d'un entraînement national</p> <p>Popularisation: démonstration dans la tête partie des grandes manifestations</p>	<p>Entraînement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparation championnat Afrique • préparation JO <p>Stages de perfectionnement: Yougoslavie et Bulgarie</p> <p>Formation de cadres: 2ème session École régionale de Dakar - 15 entraîneurs</p>	<p>Entraînement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparation championnat d'Afrique <p>Nomination 3 conseillers techniques régionaux: Setouis, Thier et Kwebek</p> <p>Ouverture 3 écoles régionales d'initiation</p>	<p>Entraînement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparation Jeux olympiques <p>Championnats nationaux en libre et en grec</p> <p>Formation des cadres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • école française de préparation • stage international FILA 	<p>Entraînement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparation championnats d'Afrique • préparation JO <p>Championnats nationaux</p> <p>Tournée équipe nationale</p> <p>Nomination 3 CTR et ouverture 3 écoles régionales</p>	<p>programme bloqué fin 76 pour 50%</p> <p>plans directeurs à rajouter</p> <p>styles à moderniser d'urgence pour éviter l'exode.</p>
Lutte avec frape	<p>Maîtrise du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> • mutation des sites • intégration des futurs • reconversion des managers • réforme des règles • recyclage des officiels 	<p>Sportivisation</p> <p>Championnats nationaux 1ère division</p> <p>Réforme des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amateurs: sportive • Amateurs: spectacle 	<p>Sportivisation</p> <p>Championnats nationaux 1ère et 2ème divisions</p> <p>Année expérimentale de néo professionnalisme</p>	<p>Limitation lutte avec frape</p> <p>Institution de groupement professionnel (limitation des conditions d'accès)</p> <p>Animation et contrôle du groupement pro.</p>	<p>Internationalisation lutte avec frape</p> <p>Colos dans les pays limitrophes</p> <p>Tournée en Europe (stations balnéaires)</p>	<p>programme bloqué à fin 76.</p> <p>Résistance au changement et lutte pour la préservation des avantages acquis sont les raisons essentielles.</p>

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
FEDERATION SENEGALAISE
DE LUTTE
LIGUE DE LUTTE DE DAKAR
D A K A R

H7

ARENE :

-- CONTRAT D'ENGAGEMENT DE COMBAT --

Je Soussigné , _____
monager du lutteur _____
demeurant à _____

Par la présente, engage mon lutteur pour rencontrer,
en vue d'une compétition de lutte, le nommé _____
_____ pour le _____ à _____

La Direction et moi avons convenu du prix de _____
_____ partagé comme suit :
vainqueur _____ Vaincu : _____
Nul: _____ / Abandon : _____

J'ai reçu, en outre, et à titre d'avance, la somme de :
_____ pour les préparatifs du
combat et cette somme sera déduite sur le prix qui me
revient de droit après le combat.

./.

COMPTE RENDU FINANCIER DES 4 GRANDS COMBATS DE L'ANNEE 1989-1990

(Document Ligue de Dakar)

		25-11-89 Toubabou Dior Mohamed Ali	1er janvier 1990 Birahim NDIAYE Ibou Ndaffa	18 février 1990 Mor FADAM/ Mohamed ALI	18 Mars 1990 Ibou Ndaffa Moustapha GUEYE
Dépenses	Cachet du grand combat	2 300 000	1 500 000	2 350 000	2 300 000
	Cachet des petits combats	150 000	1 500 00	1 500 00	150 000
	Service d'ordre	170 000	150 000	150 000	1 500 00
	Location barrières	40 000	40 000	40 000	40 000
	Transport barrières	26 000	26 000	26 000	30 000
	Tambour major	30 000	30 000	30 000	25 000
	Arbitres	25 000	25 000	25 000	25 000
	SONORISATION	25 000	25 000	25 000	30 000
	Publicité	60 000	40 000		
Recettes brutes		3 686 500	2 716 900	2 241 000	3 527 500
Entrées payantes		2 730	2 725	2 180	2 980
Taxe sur les recettes brutes 10% Municipalité 15% Fond d'aide		921 625	679 225	566 250	881 875

FEDERATION SENEGALAISE
DE LUTTE

B.P.F. = 6.623.900 Frca

Journée du 25 DECEMBRE 1978

Grand Combat = Double Less =	1.000.000	Frca
"- Moussa Diomé =	1.500.000	"
Programme avec les Clichés =	10.000	"
Agents de Police = 25 x 550 =	137.500	"
Soleil =	5.000	"
Griots =	10.000	"
Signature Contrat (Griots) =	4.000	"
Sonorisation (Demba Diop) =	15.000	"
Location Barrières = 250x200 =	50.000	"
Transports Barrières =	10.000	"
Repas des organisateurs =	65.000	"
Brassards avec les épingles =	2.750	"
Publicité (Assane Ndiaye et ses (Batteurs =	40.000	"
Emission Arène Sénégalaise =	5.000	"
Frais Radio Sénégal y Compris		
5 Avants Premières =	140.000	"
Photos des Lutteurs Grand Format =	45.000	"
Taxi - 400 x 2 =	800	"
Frais d'organisation =	150.000	"
Arbitres =	10.000	"
Intérêt des prêteurs = 2.000.000	250.000	"
Guichetiers =	67.000	"
Micro Central =	10.000	"
Total =	3.535.050	"

TAXES :

Fonds d'aide = 6.623.900 X 15%	= 993.585	Frca
Taxe Mpale = 6.623.900 x 5%	= 331.195	"
Total	= 1.324.780	"

Dépenses :

Organisation =	3.535.050
Fonds d'aide =	993.585
Taxe Mpale =	331.195
Totale =	4.859.830

SITUATION COMPTABLE ; = 6.623.900 - 4.859.830 = 1.770.980 Frca

Il faut d'attendre aux Dépenses d'Hotels de la Délégation Guinéenne./.-

*Judamini
Hotel.*

DAKAR, le 26 DECEMBRE 1978

LE TRESORIER GENERAL

Lemine NDOYE

De Gansche a dreide
DIENSTADIC
MEDICINE KHOULE
SACHER DIENG

